

COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES

SEC(69) 1760 final 2

Bruxelles, le 24 novembre 1969

RAPPORT DE LA COMMISSION AU CONSEIL D'ASSOCIATION
SUR LA GESTION DE LA COOPERATION FINANCIERE ET TECHNIQUE
DU 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 1968

S O M M A I R E

	<u>Pages</u>
<u>INTRODUCTION</u>	2
<u>CHAPITRE I</u> - <u>VUE D'ENSEMBLE</u>	4
I, 1 - <u>ENGAGEMENTS NOUVEAUX</u>	4
I, 1.1 . Rythme des engagements totaux	4
I, 1.2 . Répartition par secteurs d'activité	5
I, 1.3 . Mode de financement	7
I, 1.4 . Nature des aides	9
I, 1.5 . Répartition par pays	10
I, 2 - <u>ETAT D'AVANCEMENT DES OPERATIONS</u>	12
I, 2.1 . Marchés, devis, contrats	12
I, 2.2 . Paiements	13
<u>CHAPITRE II</u> - <u>INVESTISSEMENTS ET COOPERATION TECHNIQUE LIEE</u>	14
II, 1 - <u>DECISIONS NOUVELLES DE FINANCEMENT</u>	14
II, 1.1 . Fonds Européen de Développement	14
II, 1.2 . Banque Européenne d'Investissement	24
II, 2 - <u>LA PREPARATION ET LA PRESENTATION DE NOUVEAUX PROJETS</u>	25
II, 3 - <u>EXECUTION DES PROJETS</u>	26
II, 3.1 . Fonds Européen de Développement	26
II, 3.2 . Banque Européenne d'Investissement	29
II, 4 - <u>UTILISATION DES INVESTISSEMENTS ET ETUDES TERMINEES</u>	30
II, 4.1 . Investissements	30
II, 4.2 . Coopération technique liée aux investissements	39

		<u>Pages</u>
<u>CHAPITRE III</u>	<u>- AIDES A LA PRODUCTION ET A LA DIVERSIFICATION</u>	41
III,1	- <u>ETAT DES PROGRAMMES QUINQUENNAUX</u>	41
III,2	- <u>AIDES A LA PRODUCTION</u>	41
III,2.1	. Engagement de nouvelles tranches	41
III,2.2	. Exécution des tranches annuelles	42
III,2.3	. Utilité des aides à la production	43
III,3	- <u>AIDES A LA DIVERSIFICATION</u>	45
III,3.1	. Fonds Européen de Développement	45
III,3.2	. Banque Européenne d'Investissement	46
<u>CHAPITRE IV</u>	<u>- COOPERATION TECHNIQUE GENERALE</u>	47
IV,1	- <u>ENVOIS D'EXPERTS ET D'INSTRUCTEURS</u>	47
IV,2	- <u>ETUDES GENERALES</u>	47
IV,2.1	. Etudes nouvelles lancées	47
IV,2.2	. Etudes en cours	48
IV,2.3	. Etudes terminées	48
IV,3	- <u>PROGRAMMES DE FORMATION DE CADRES ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE</u>	49
IV,3.1	. Vue générale	49
IV,3.2	. Bourses de formation à temps complet	50
IV,3.3	. Bourses de formation par correspondance	53
IV,3.4	. Cours sur place à temps partiel	54
IV,3.5	. Programmes de formation spécifique	54
IV,4	- <u>STAGES DE FONCTIONNAIRES ET COLLOQUES</u>	55
IV,4.1	. Stages de fonctionnaires	55
IV,4.2	. Colloques	56
<u>CHAPITRE V</u>	<u>- AUTRES MODES D'INTERVENTION</u>	59
V,1	- <u>SECOURS D'URGENCE</u>	59
V,2	- <u>AVANCES AUX CAISSES DE STABILISATION</u>	59
V,3	- <u>AIDES A LA PROMOTION DES EXPORTATIONS DES EAMA</u>	59

		<u>Pages</u>
<u>CHAPITRE VI</u>	<u>- ADMINISTRATION DE LA COOPERATION FINANCIERE</u>	
	<u>ET TECHNIQUE</u>	62
VI, 1	<u>- COLLABORATION ENTRE L'AIDE DE LA COMMUNAUTE</u>	
	<u>ET LES AUTRES AIDES</u>	62
VI, 1.1	. La coordination au sein de la Communauté	62
VI, 1.2	. La coordination avec des organismes d'aide extra-communautaires	63
VI, 1.3	. La participation aux organismes multi- latéraux	65
VI, 2	<u>- RELATIONS ENTRE LES INSTANCES COMMUNAUTAIRES</u>	
	<u>ET LES AUTORITES COMPETENTES DES EAMA</u>	66
VI, 3	<u>- GESTION DU PERSONNEL DE CONTRÔLE ET</u>	
	<u>D'ASSISTANCE TECHNIQUE</u>	67

ANNEXE 1

- Résolutions du Conseil d'Association sur l'orientation générale de la coopération financière et technique, prises en application de l'article 27 de la Convention d'Association

- Résolution 1/66
- Résolution 2/67
- Résolution 3/68

ANNEXE 2

- Tableaux

INTRODUCTION

Le présent rapport sur la gestion de la coopération financière et technique entre la Communauté économique européenne et les Etats africains et malgache associés est le quatrième établi par la Commission en application de l'article 27 de la Convention de Yaoundé. Il répond à la même conception d'ensemble que les précédents. Il porte sur les opérations engagées et réalisées pendant l'année 1968, tant sur les crédits du 2ème Fonds Européen de Développement (FED) que sur les prêts ordinaires de la Banque Européenne d'Investissement (BEI). Les textes relatifs aux activités de celle-ci ont été préparés par les services de la Banque.

Le rapport ne se distingue des précédents que sous un aspect. Dans sa résolution de 1967 sur l'orientation générale de la coopération financière et technique, le Conseil d'Association avait invité les Etats associés et la Communauté à "examiner de commun accord les mesures devant être prises éventuellement pour assurer l'utilisation des réalisations financées par l'aide communautaire, de la manière la plus adéquate et la plus complète". Un tel examen suppose d'abord un inventaire des résultats effectivement obtenus par ces réalisations ; il s'indique particulièrement au moment où les Etats associés et la Communauté préparent une nouvelle convention d'association, de manière à ce que les dispositions de celle-ci tiennent compte autant que possible de l'expérience acquise.

Les premiers éléments de synthèse pouvant être retirés des informations que la Commission a pu rassembler jusqu'au 31 décembre 1968 sont contenus dans le présent rapport. Il se fait qu'en ce qui concerne les investissements, ceux qui sont terminés et actuellement utilisés ont quasiment tous été financés sur le 1er FED. A ce sujet, le présent rapport déborde donc la matière de l'application de la Convention de Yaoundé, dans l'intérêt commun des Etats associés et de la Communauté.

Bien que la Commission n'ait pas hésité à évoquer de manière objective les difficultés rencontrées aussi bien que les succès obtenus dans les interventions du FED, les résultats positifs l'emportent

./.

de loin sur les forces de freinage, grâce à la réelle coopération qui s'est développée, de manière de plus en plus intensive, entre les Etats associés et la Communauté.

Cette coopération s'est traduite notamment dans la définition d'une orientation générale commune, en matière de développement économique et social des EAAs, que le Conseil d'Association a élaboré dans ses résolutions 1/66, 2/67 et 3/68. La Commission a montré, dans le présent rapport, comment cette orientation s'est concrétisée dans les projets et programmes présentés par les Etats associés et réalisés par eux avec l'appui de l'aide communautaire.

I,1 E. GAUFFRE, de Yaoundé

I,1.1 Rythme des engagements totaux

Les nouveaux engagements bruts décidés en 1968 par la Commission sur les crédits du 2ème FED se sont élevés à 119 millions d'uc. Pour obtenir le total cumulé net des engagements à la fin 1968, il convient de tenir compte des rectifications intervenues par ailleurs, durant l'année, sur des engagements antérieurs. Compte tenu de ces rectifications, 551 millions d'uc soit 83 % du montant total des 660 millions d'uc disponibles pour les EAMA sur les crédits du deuxième Fonds Européen de Développement, se trouvaient engagés au 31 décembre 1968.

Si on y ajoute les projets qui seront soumis à l'avis du Comité du FED et à la décision de la Commission dans les prochains mois, il est à prévoir que presque la totalité des ressources du 2ème FED pourra être engagée à la fin 69, en tenant compte aussi des réserves nécessaires pour faire face aux imprévus dans la réalisation des projets approuvés.

Les engagements pris en 1968, par la procédure normale, se répartissent sur 52 propositions de financement soumises au Comité du FED dans les 9 réunions qu'il a tenues durant l'année. Le Comité a donné un avis favorable à 61 de ces propositions. La 62ème, ayant pour objet une avance à la caisse de péréquation du sucre de l'OCAM, a été approuvée par le Conseil de Ministres sur proposition de la Commission.

*

Le montant des interventions de la Banque Européenne d'Investissement sur les ressources qu'elle se procure sur les marchés financiers s'est élevé en 1968 à 24,34 millions d'uc. Il porte l'ensemble des prêts ordinaires approuvés à 45,29 millions d'uc, soit un peu plus de 70 % des montants prévus à la Convention de Yaoundé.

Le plafond de 64 millions d'uc de prêts ordinaires de la Banque ne paraît cependant pas pouvoir être atteint d'ici le 31 mai prochain. "Dans la mesure où la période de cinq ans qui va s'achever peut être considérée du point de vue des aides remboursables comme une période d'essai, la Banque s'est efforcée d'en tirer des enseignements pour l'avenir et a étudié les moyens qui, à son avis, seraient de nature à faciliter l'emploi de ses prêts ordinaires."

I,1.2 Répartition par secteurs d'activité (tableau n° 2)

Comme l'année précédente, c'est dans le secteur de la production rurale que les interventions du FED ont été les plus importantes, si l'on en juge par les montants engagés, qui représentent 44 % du total. Cette part avait atteint 47 % en 1967. Cela porte à 41 % la part de la production rurale dans le total des engagements cumulés du 2ème FED.

En 1968, l'"aide à la production" a constitué environ la moitié du total engagé en faveur de ce secteur.

Les autres modes d'intervention en matière de production rurale ont été, comme dans le passé, très diversifiés, mais on peut remarquer cette année un certain glissement des projets agro-industriels de grande envergure, qui avaient occupé une place importante dans les années précédentes, vers des opérations de vulgarisation et d'amélioration de la productivité parmi les producteurs pratiquant une agriculture traditionnelle. La Commission a concrétisé de cette manière la résolution n° 2/67, § 1, du Conseil d'Association, qui stipule que les populations doivent retirer un maximum d'avantages directs et indirects des entreprises agro-industrielles, ainsi que la résolution n° 3/68, § 2, qui souligne l'attention à apporter au développement de la production vivrière ; en effet, les petits agriculteurs associent souvent les cultures industrielles et les cultures alimentaires.

Le développement de l'élevage a reçu une attention croissante, qui s'est traduite par un montant important de crédits nouveaux, notamment en vue de l'amélioration sanitaire du cheptel (cf. chap. II,1.1) ; d'autres projets en faveur de ce secteur ont été mis à l'instruction dans les services de la Commission et feront l'objet en 1969 de propositions de financement. De cette manière le FED veut contribuer à combler le déficit en protéines animales qui se fait sentir progressivement dans plusieurs pays africains de la zone forestière et qui risque de s'aggraver sérieusement dans les années à venir.

./.

Les crédits engagés en 1968 en faveur de l'industrialisation sur les ressources du 2ème FED se sont maintenus sensiblement au même niveau (3,6 % du total engagé) que les années précédentes.

Le FED a continué par ailleurs, à aider indirectement l'implantation d'industries nouvelles, notamment en finançant des éléments de l'infrastructure économique qui conditionnent le fonctionnement et la rentabilité de ces entreprises. En 1968, il a financé en particulier l'extension du wharf de Nouakchott (Mauritanie), qui est étroitement lié à l'exploitation d'un grand gisement de cuivre.

Le secteur des transports et communications vient, comme les autres années, au 2ème rang dans les engagements du FED, dont il représente 41 %. Il a même presque atteint, en 1968, le montant des crédits attribués à la production rurale.

Ceci est dû aux financements exceptionnellement importants alloués pour l'extension et l'équipement des chemins de fer du Cameroun, qui représentent presque la moitié des engagements en faveur de ce secteur. Le FED n'a pourtant pris en charge que la moitié environ du financement du 2ème tronçon du chemin de fer transcamerounais : trois autres sources se sont jointes à lui pour ce projet de grande envergure (cf. chap. VI, 1.2).

Le deuxième grand projet dans le secteur des transports et communications est le nouvel aéroport à Bamako, qui permettra au Mali d'assurer, comme les autres EAMA, ses liaisons aériennes avec l'étranger par avions quadri-réacteurs.

Quant au domaine social, les interventions décidées en faveur de l'enseignement et de la formation concernent essentiellement, comme les années précédentes, des projets spécifiques de formation professionnelle, des bourses, l'envoi d'instructeurs et le programme de stages et colloques. Elles ont représenté, comme en 1967, 9 % (soit 10,3 millions d'uc) du montant total des engagements du FED. Il s'y ajoute 1 million d'uc, pour les bourses et les colloques provenant du budget de la Commission.

Les interventions nouvelles dans le secteur hydraulique humaine, électricité, et habitat concernent deux adductions d'eau urbaines (en Haute-Volta et au Mali). Elles constituent 3 % seulement des engagements du 2ème FED en 1968 ; cette part est en forte diminution par rapport à 1967, qui avait été une année exceptionnelle pour ce secteur.

*

Les prêts ordinaires accordés aux EAMA par la Banque Européenne d'Investissement s'appliquent à raison de 44 % à la mise en valeur d'importants gisements miniers, de 42 % à l'implantation d'industries manufacturières, de 9 % à la réalisation d'un projet hydro-électrique et de 5 % pour un projet routier, pour lequel la Commission a décidé en 1969 un financement complémentaire par prêt à conditions spéciales.

Les engagements pris par la Banque ont pour effet de relever à plus de 18 % le niveau de l'aide communautaire totale affectée jusqu'au 31 décembre 68 à l'industrialisation. Cela constitue le niveau le plus élevé atteint pour ce secteur dans l'application de la coopération financière et technique.

I,1.3

Modes de financement

98,3 millions d'uc, représentant 91 % des montants nets engagés (1) en 1968 sur le 2ème FED, ont consisté en subventions non remboursables et 9,4 millions en prêts à conditions spéciales.

Ces engagements portent le montant des dons à 522,5 millions d'uc, c'est-à-dire 84 % du total prévu à la Convention de Yaoundé, et celui des prêts à conditions spéciales à 28,4 millions, soit 62 % du total prévu. Quoique des montants importants de prêts spéciaux aient été accordés durant l'année écoulée, leur part relative augmentera encore dans les derniers mois d'application de la Convention, car un bon nombre de projets paraissant susceptibles d'un tel mode de financement étaient à l'instruction à la fin de 1968.

Dans les années antérieures, les prêts à conditions spéciales ont servi à financer principalement des projets directement productifs. Ceux accordés en 1968, après avis favorable de la Banque et du Comité du FED, traduisent un nouveau développement dans l'utilisation de ce mode de financement ; ils portent en majorité sur des projets du secteur des transports et communications qui ont une rentabilité

(1) C'est-à-dire les engagements nouveaux bruts (soit 119 millions) moins les rectifications de crédits intervenues, au cours de la période des engagements antérieurs.

directe suffisamment certaine et qui seront gérés, selon des normes commerciales, par des organismes jouissant de l'autonomie financière. Il s'agit de la construction du 2ème tronçon du chemin de fer trans-camerounais (5 millions d'uc), de la fourniture de matériel roulant et d'équipement d'ateliers pour la Régie des chemins de fer du Cameroun (1,4 millions) et de l'extension du wharf de Nouakchott (2,8 millions). Un quatrième prêt à conditions spéciales intéresse un projet de production agricole, à savoir une plantation de 100 ha de poivriers en R.C.A. (226.855 uc).

Les conditions financières de ces prêts s'étagent en durée de 17 à 40 ans et en taux d'intérêt de 1 à 3 %, en fonction de la rentabilité financière escomptée des projets et de la capacité d'endettement des pays intéressés.

Dans deux cas de projets productifs, la rentabilité financière était trop incertaine et lointaine pour qu'un financement remboursable pût être utilisé, quoiqu'il eût été envisagé à un certain moment. Il s'agit de la création d'une plantation de cocotiers à Madagascar et du parc industriel de Kigali (au Rwanda). La Commission a donc financé ces projets par dons, mais en stipulant que les profits éventuellement dégagés seront versés dans un fonds d'investissement consacré par l'Etat intéressé à des opérations de développement économique. Il est prévu notamment, pour le projet malgache, que le fonds servira à une éventuelle extension de la plantation financée sur le FED.

Cette technique de la subvention non remboursable assortie d'un fonds de réinvestissement a surtout été utilisée par la Commission dans le cadre du 1er Fonds, qui ne comportait que des dons ; mais elle trouve encore une application occasionnelle dans le 2ème Fonds pour certains projets productifs ou dans certains pays pour lesquels même le prêt spécial risquerait d'être une trop lourde charge financière.

*

* * *

./.

En plus des crédits engagés, des avances sur la trésorerie du Fonds ont été consenties à concurrence de 9,9 millions d'uc, l'une à la Caisse de péréquation du sucre des Etats de l'OCAM, l'autre à la Caisse de stabilisation du prix de l'arachide au Sénégal (cf. chap. V, § 2).

*

* *

Les prêts ordinaires approuvés en 1968 par la Banque Européenne d'Investissement sont consentis à des conditions normales ; leur durée varie entre 8 ans et 16 1/2 ans. Les taux d'intérêt appliqués aux prêts industriels sont ceux demandés par la Banque pour ses opérations ordinaires ; pour le prêt accordé dans le domaine de l'infrastructure des transports, une demande de bonification d'intérêts était en cours d'instruction par la Commission à la fin de 1968.

I,1.4

Nature des aides (cf. tableau n° 1)

Si l'on se réfère aux catégories juridiques qui déterminent les formes d'aide prévues à la Convention de Yaoundé, les engagements de 1968 en faveur des EAMA comportent principalement (55 % du total) des "investissements économiques et sociaux" ; les aides à la production en représentent 16 %, les aides à la diversification 17 %, la coopération technique générale 9 %, la coopération technique liée aux investissements 2 % et les secours d'urgence 1 %.

Ces proportions correspondent à celles constatées en 1967, sauf pour la coopération technique liée, qui occupait une place exceptionnellement plus importante en 1967, avec 6,4 % du total des engagements, et pour la coopération technique générale qui était nettement moins élevée, avec 6,6 % des engagements.

Les engagements pris au titre de la "diversification" ont connu une évolution toute particulière. Ils ont été très importants (31 % du total) pendant la première année d'application de la Convention de Yaoundé (1964/65) ; ils se sont fortement réduits (8 %) pendant la période suivante (1965/66), pour remonter de nouveaux à 17 % en 1967 et 1968.

./.

Pendant la période restant à courir en 1969, leur pourcentage atteindra probablement le même niveau élevé qu'en 1964/65, d'après la répartition par catégories juridiques des projets encore prévus pour le 2ème FED.

Ce rythme particulier des engagements pris au titre de la diversification résulte de divers facteurs. Il faut se rappeler, tout d'abord que les crédits d'aide à la production et à la diversification ont été répartis dès l'origine entre les pays associés, dans la Convention de Yaoundé elle-même. Après l'approbation des projets de diversification déjà présentés avant l'entrée en vigueur de la Convention de Yaoundé, - ce qui explique les engagements importants de 1964/65 - on a pu constater que certains Etats associés se concentraient sur la présentation des projets susceptibles d'être financés, au titre des investissements économiques et sociaux, sur les crédits n'ayant pas fait l'objet d'une répartition préalable.

Dans d'autres cas, l'engagement des crédits d'aide à la diversification a été retardé à la suite de changements apportés aux programmes nationaux présentés pour l'utilisation de cette aide. Certains projets ont ainsi été retirés par les autorités responsables, alors que leur instruction était déjà bien avancée et laissait entrevoir une fin positive.

Enfin, quelques projets de diversification contenus dans les programmes quinquennaux des Etats associés n'existaient encore qu'à l'état d'idée lorsque ces programmes ont été soumis à la Commission. Les études préparatoires indispensables pour permettre une décision favorable au sujet de ces projets ont nécessairement pris du temps et retardé donc l'engagement des crédits correspondants.

Il convient, cependant, de rappeler ici qu'à côté des actions approuvées au titre de l'"aide à la diversification", le FED a financé régulièrement un bon nombre de projets qui contribuent en fait à diversifier les économies des Etats associés mais qui, au point de vue juridique, ont été classés comme "investissements économiques et sociaux" (cf. chap. II, § 1).

I.1.5

Répartition par pays (cf. tableau n° 3)

Les engagements pris en 1968 ont marqué un grand pas vers l'épuisement des crédits du 2ème FED ; ils ont été attribués en bonne partie aux pays les moins favorisés. Cela a été progressivement facilité par

./.

la présentation d'un nombre de plus en plus grand de projets valables et bien préparés (cf. chap. II, § 2).

Pour ces Etats, la Commission a poursuivi ses efforts pour compenser les "facteurs qui retardent l'action du FED" (résolution 1/66 du Conseil d'Association, § 7), notamment par une assistance technique répondant à leurs besoins.

Il faut cependant constater que certains pays associés parmi les moins favorisés, notamment en raison de leur situation géographique, rencontrent encore des difficultés particulières pour trouver et élaborer des projets valables en vue de diversifier leur production, en particulier dans le domaine industriel.

"L'ensemble des prêts ordinaires approuvés par la Banque à la fin de 1968 concerne des projets localisés dans six Etats africains : Cameroun, Côte d'Ivoire, Congo-Brazzaville, Gabon, Mauritanie, Sénégal"

./.

I,2 ETAT D'AVANCEMENT DES OPERATIONS

I,2.1 Marchés, devis et contrats

Au 31 décembre 1967, les services de la Commission avaient à l'étude 68 dossiers d'appels d'offres pour l'exécution des projets financés sur le FED. Pour accélérer cette exécution, des mesures ont été prises au début de l'année 1968, de manière à faciliter le lancement durant l'année d'un nombre plus important d'appels à la concurrence. Effectivement, 116 appels d'offres ont été lancés en 1968, alors que leur nombre, l'année précédente, était seulement de 97.

Les services de la Commission ont désormais apuré intégralement leur retard dans ce domaine. Si, en effet, il y avait encore au 1er janvier 1969, 20 dossiers d'appels d'offres en instance de publication, ceux-ci étaient techniquement au point et ont été publiés dans les premières semaines de 1969. Les services de la Commission ont même commencé à travailler d'une manière prospective et, avec le désir de tout mettre en oeuvre pour rapprocher l'exécution de la décision de financement, ils ont mis à l'étude des dossiers d'appels à la concurrence pour des projets dont la décision de financement était encore attendue.

Les 116 appels d'offres pour lesquels des marchés et contrats ont été conclus durant l'année 1968 représentent une valeur estimée à plus de 100 millions d'uc, soit plus du double du montant correspondant de l'année précédente (51 millions d'uc). A la fin de 1968, les marchés passés s'élèvent à 47 % du total des engagements au titre du 2ème FED (contre 34 % en 1967). L'accroissement a été le plus marqué dans le domaine des investissements, pour lesquels le montant des marchés est passé de 19 % des engagements en 1967 à 34 % à la fin 1968. Pour la coopération technique liée, l'aide à la production et la coopération technique générale, le rythme d'exécution s'est maintenu : le rapport entre les marchés et contrats et les engagements est resté élevé, comme les années précédentes. Un certain ralentissement peut être constaté seulement pour l'aide à la diversification ; il correspond à la diminution des engagements à ce titre en 1965/66.

I, 2.2 Paieiments

Les paieiments effectués au titre des 1er et 2ème FED en 1968 ont été d'environ 107 millions d'uc.

La même année, on est entré dans la période de pleine exécution des opérations du 2ème FED, par le volume des marchés passés et par les sommes payées. A la fin de 1968, le total des paieiments effectués s'élève à 161 millions d'uc et représente 31 % du total des engagements (contre 22 % à la fin de 1967).

Comme l'année précédente, c'est au titre des aides à la production et de la coopération technique générale que le niveau des paieiments s'est rapproché le plus de celui des engagements (respectivement 52 % et 59 %, contre respectivement 52 % et 50 % en 1967).

L'accélération des paieiments au titre des investissements et de l'aide à la diversification, déjà commencé en 1967, s'est poursuivie en 1968. Ces paieiments sont passés respectivement de 15 millions d'uc à la fin de 1967 à 45 millions d'uc à la fin 1968 et de 20 millions d'uc à 28 millions d'uc, portant les rapports correspondants paieiments/engagements respectivement à 16 % (contre 7 % en 1967) et à 35 % (31 % en 1967).

./.

Chapitre II - INVESTISSEMENTS ET COOPERATION TECHNIQUE LIEE

II,1 DECISIONS NOUVELLES DE FINANCEMENT

II,1.1 Fonds Européen de Développement

II,1.1.1 Investissements
(y compris ceux de diversification)

Les projets d'investissement décidés en 1968 avaient en général déjà été présentés dans les années antérieures. Etant donné l'état des dossiers, qui ont nécessité des mises au point et parfois des études complémentaires, ces projets n'avaient pas pu être proposés plus tôt au financement.

Parmi les critères mis en oeuvre par la Commission pour la sélection des projets figure au premier plan le souci de voir bien s'intégrer chaque projet dans le cadre des lignes directrices du développement du ou des pays intéressés et selon les priorités dégagées par leurs propres autorités.

Ces priorités ont été formulées, pour la plupart des EAMA, dans des plans ou programmes de développement à moyen ou long terme, pour l'établissement desquels la Commission a d'ailleurs accordé une assistance technique dans plusieurs cas.

Les projets approuvés en 1968 par la Commission occupent une place importante dans les programmes de développement des EAMA. On peut citer à titre d'exemple :

- le développement agricole du Département de l'Atakora (cf. chap. III.2.2.) qui est inscrit au Plan Quinquennal 1966-1970 de la République du Dahomey et constitue un élément important de la politique de régionalisation du développement dans ce pays;
- l'extension du wharf de Nouakchott, nécessaire pour permettre l'exploitation d'un gisement de cuivre, qui constitue une pièce majeure du programme de diversification de l'économie mauritanienne;
- au Mali, les deux aménagements hydro-agricoles dans la vallée du Niger décidés en 1968 sont inscrits dans le programme gouvernemental de

développement et d'intensification de la production du riz et qui permettront de faire face à l'augmentation de la consommation dans le pays et dans les pays voisins.

Les projets répondent aussi à d'autres éléments de l'orientation générale définie par le Conseil d'Association dans ses résolutions 1/66, 2/67 et 3/68 (reprises en annexe), orientation qui guide le travail de la Commission pour la sélection des projets dans le cadre des priorités indiquées par les EAMA.

Stimulation de la production vivrière

Le projet de développement de la riziculture au Mali répond essentiellement à la préoccupation de la Communauté et des Etats associés de voir se développer la production agricole dans le sens d'un meilleur approvisionnement vivrier des populations. D'ici quelques années, ce projet devrait permettre, en outre, de dégager un surplus de céréales exportable vers les pays voisins, ce qui favorisera donc, en même temps, le développement des échanges commerciaux entre pays associés (cf. résolution 3/68, § 1 et § 2 du Conseil d'Association).

La continuation du développement régional du Mayaga-Bugesera au Rwanda et, dans une mesure encore plus grande, le projet de développement agricole du Département de l'Atakora au Dahomey, visent également à assurer un meilleur approvisionnement vivrier dans ces pays.

Charges de fonctionnement et d'entretien

La Commission a aussi continué à accorder la plus grande attention aux charges de fonctionnement et d'entretien (Conseil d'Association, résolution 1/66, §§ 4, 9, 12) qu'entraîne, pour les finances publiques locales, la réalisation des projets financés par le FED, en particulier dans le domaine de l'infrastructure sociale. Le souci de la Commission dans ce domaine s'est trouvé renforcé par la constatation que l'utilisation et l'entretien de nombreux investissements financés sur le 1er FED sont handicapés par l'insuffisance des crédits de fonctionnement (cf. chap. II, § 4).

Dans l'examen des projets, la Commission et la Banque ont apporté le plus grand soin à déterminer, par rapport à la capacité des finances publiques du pays intéressé, les charges supplémentaires qui pourraient grever son budget. En conséquence de cet examen, le volume de certains projets a dû être réduit. Ce fut le cas, par exemple, pour le projet d'adduction d'eau de Tombouctou au Mali.

En ce qui concerne les projets d'infrastructure économique, les charges financières récurrentes devraient être couvertes par les recettes directes nouvelles dans le cas des projets ferroviaires (équipement et prolongation du chemin de fer transcamerounais), qui occupent une place importante dans les engagements nouveaux de l'année écoulée, ainsi que dans les cas d'investissements portuaires.

En cas de besoin, la Commission et la Banque ont prévu dans les conditions de financement que, dans l'intérêt du pays bénéficiaire, les tarifs d'usage des installations soient fixés à un niveau convenable pour couvrir les dépenses récurrentes supplémentaires et pour que l'investissement soit géré d'une manière financièrement indépendante. Cette mesure a été appliquée par exemple, dans le cas de l'extension du wharf de Nouakchott, en complet accord avec le Gouvernement mauritanien.

Quant aux projets routiers, la Commission s'efforce d'en réduire autant que possible les charges d'entretien, au moins pendant les premières années, en préconisant des techniques de réalisation appropriées. C'est ainsi que, en profitant de l'expérience acquise dans ce domaine, tous les nouveaux projets routiers approuvés en 1968 prévoient le financement du bitumage (cf. tableau n° 19). Il va de soi, cependant, que la longueur des routes pouvant être financée se trouve réduite si l'on choisit cette solution technique beaucoup plus coûteuse que celle de la route en matériau de sol. Il ne peut donc s'agir d'une règle générale et d'un choix systématique. Dans chaque cas, la Commission pèse les éléments de sa décision, en attachant une grande importance à ce que les investissements ne risquent pas de voir leur efficacité réduite par des difficultés trop grandes d'assurer leur bon entretien.

Quant aux charges récurrentes des investissements financés dans le secteur agricole, les services de la Commission veillent à ce que chaque projet soit conçu de telle manière que, en régime de croisière, les frais d'entretien et de fonctionnement (y compris le personnel d'encadrement) puissent être couverts par les bénéfices qui résultent de l'opération. En général, le coût du fonctionnement du projet est par ailleurs couvert par le FED pendant la période de lancement et de rodage, comme c'est le cas pour les projets suivants, parmi ceux approuvés en 1968 :

au Rwanda : le développement régional du Mayaga-Bugesera et l'extension de la plantation de thé à Mulindi ;
au Sénégal, le développement de la culture cotonnière intensive au Siné-Saloum (cf. au tableau n°19 le contenu détaillé des opérations financées).

Dans d'autres projets, une partie des frais de fonctionnement est prise en charge temporairement par une autre source d'aide (cf. VI,1.1).

Concentration des efforts

"Afin que l'aide financière de la Communauté puisse avoir un effet rapide et durable sur les structures des EAMA", une "concentration des efforts sur certains secteurs-clés d'activité ou des zones géographiques de développement" a été recommandée par le Conseil d'Association dans sa résolution 1/66, § 3.

Les deux formes de concentration évoquées, à savoir par "secteur-clé" et par "zone géographique", se trouvent en réalité très souvent jumelées dans un projet, étant donné que les secteurs-clés se situent en général dans des zones bien délimitées.

Un exemple en est fourni par le projet de nuoculture industrielle à Madagascar. La Commission est intervenue pour augmenter la taille de ce projet à l'intérieur des crédits d'aide à la diversification. La plantation à financer par le FED, envisagée au début sur 2.000 ha, a été portée à 4.000 ha à la suite d'une étude qui a reconnu 13.000 ha de terrains favorables à cette culture. De plus,

les autorités malgaches ont donné leur accord pour affecter les bénéfices futurs du projet à la plantation de 2.000 ha supplémentaires adjacents au périmètre initial.

Ce projet constituera en même temps l'amorce d'un pôle régional de développement, renforcé par l'effort déjà fait pour moderniser l'infrastructure dans cette zone par le financement, sur le FED, des routes Vohemar-Sambava et Sambava-Andapa.

Un autre cas de concentration géographique est fourni par le projet agricole de l'Atakora, qui a comme objet le développement de toute une région située au Nord-Ouest du Dahomey. A la demande du Gouvernement de ce pays, le FED porte son aide plus particulièrement sur le développement rural de deux grandes régions économiques, à savoir la région du Nord-Est et la région côtière, tandis que d'autres sources d'aide concentrent leur effort sur d'autres régions.

La même approche régionale est appliquée dans plusieurs Etats associés, notamment en Haute-Volta et en R.C.A. (cf. Rapport 1967 sur la gestion financière et technique, p. 12).

La concentration de l'aide communautaire s'est concrétisée surtout, en 1968, par la poursuite d'opérations qui avaient été entamées dans des projets antérieurs et qui s'étaient révélées particulièrement fructueuses.

Cette action a pris trois formes différentes dans les projets approuvés en 1968 :

a) Certains opérations ont été poursuivies ou étendues, sans en changer la nature. C'est le cas pour les projets suivants :

- développement de la culture cotonnière intensive au Sine-Saloum (Sénégal),
- palmeraie et huilerie du Mono (Dahomey),
- amélioration de la productivité cotonnière, campagne 1969/70, au Tchad,
- développement régional du Mayaga-Bugesera (Rwanda),
- extension de la plantation de thé de Mulindi (Rwanda).

b) La concentration des efforts s'est traduite aussi dans l'intensification progressive d'opérations qui avaient été menées initialement de manière plutôt extensive. La meilleure illustration s'en

trouve dans le développement de l'élevage en République centrafricaine, où le financement d'un abattoir à Bangui constitue le maillon final de toute une chaîne d'efforts soutenus par les financements des 1er et 2ème FED :

- étude globale de développement, concernant largement l'élevage ;
- développement de l'élevage bovin (2 tranches) ;
- école technique d'élevage de Bouar ;
- centres et postes vétérinaires ;
- assainissement d'une zone d'élevage à Bambari ;
- ranch de métissage ;
- programme régional de développement en Ouaka ;
- construction de pistes rurales
- ranch d'embouche.

Si l'abattoir de Bangui vient compléter cet ensemble cohérent, des opérations auxiliaires et de renforcement continuent à être financées à divers stades de l'exploitation du bétail, tel le projet d'éradication des glossines par stérilisation des mâles, qui a aussi été approuvé en 1968 (1).

Une autre intervention décidée par la Commission en 1968 peut aussi être considérée comme le dernier élément d'un ensemble de projets intégrés dont le financement a été assuré sur le FED.

Il s'agit de la centrale hydro-électrique pour l'alimentation de l'usine à thé de Teza au Burundi. Cette usine doit valoriser la production des plantations de Teza, qui ont été financées sur crédits du 1er et du 2ème FED.

- c) Dans d'autres cas encore, la poursuite des efforts déjà entrepris se réalise par la propagation, dans le milieu rural environnant, d'une spéculation ou de méthodes de production qui ont fait l'objet d'une première application intensive sous forme d'entreprise agro-industrielle. Dans une certaine mesure, cette méthode a été appliquée dans le projet complémentaire de palmeraie et huilerie du Mono (Dahomey). Elle l'est encore plus nettement dans le projet d'extension de la théiculture en

(1) Au total, un montant d'environ 8,5 millions d'uc a été consacré sur le FED au secteur de l'élevage en RCA.

milieu villageois à Teza, qui sera proposé au financement dans les premiers mois de 1969 et qui fera suite aux plantations théicoles financées antérieurement.

Stimulation des efforts propres des producteurs
(résolution 1/66, § 5, du Conseil d'Association)

La stimulation des efforts propres des producteurs est restée une constante préoccupation de la Commission dans le choix des projets à financer.

Presque toutes les interventions agricoles approuvées en 1968 répondent à ce souci. Citons, en premier lieu, la continuation du projet d'amélioration de la productivité cotonnière au Tchad, qui prévoit de contribuer à raison de 41 % au financement des engrais et insecticides pour la campagne 1969/70. La majeure partie du coût de l'opération sera supportée par les paysans qui devront, en outre, payer les pulvérisateurs avec l'aide d'un crédit de la Banque de Développement du Tchad. Le financement du FED ne constituera donc qu'un encouragement aux efforts propres des producteurs ; dans les phases précédentes du projet, ceux-ci ont répondu d'une manière très positive au stimulant ainsi apporté. Avec les moyens plus modernes de production qui leur ont été rendus accessibles par l'intervention du FED, les paysans tchadiens bénéficiaires de ces actions ont déjà plus que doublé leur rendement (840 kg/ha environ) par rapport à la culture traditionnelle du coton (360 kg/ha environ).

Dans le projet du développement agricole du Département de l'Atakora (au Dahomey) une action d'assistance technique, axée sur la vulgarisation de thèmes agricoles simples, est destinée à stimuler les efforts propres des paysans de la région et à les amener ainsi à augmenter aussi bien les superficies cultivées que les rendements par hectare.

En réalité, tous les projets de développement agricole dans lesquels interviennent des actions d'animation et de vulgarisation auprès des populations tendent à améliorer le rendement de leur production, tant pour l'autoconsommation qu'en vue de la commercialisation. A cette fin, il visent à susciter un effort supplémentaire des producteurs, en mettant à leur disposition des

techniques et des instruments susceptibles d'accroître sensiblement les résultats matériels de cet effort et les gains monétaires qui en découlent.

Rappelons, dans ce domaine, quelques autres projets approuvés par la Commission en 1968 :

- le développement régional du Mayaga-Bugesera (Rwanda) ;
- le traitement des semences et la conservation des récoltes en Haute-Volta ;
- la modernisation de la production de gomme arabique au Tchad.

Coopération technique liée aux investissements (1)

La Commission a consacré presque 7,5 millions d'uc à la coopération technique liée aux investissements en 1968, soit un montant nettement moins élevé qu'en 1967 (14,2 millions) et en 1966 (15,9 millions).

La Commission a cependant veillé, comme par le passé, à ce que les investissements (y compris ceux financés au titre de la diversification) soient complétés par une assistance technique pour leur préparation et leur réalisation, chaque fois que cela était nécessaire.

L'abaissement des sommes engagées pour la coopération technique liée est dû, dans une certaine mesure, à la diminution de l'assistance technique préparatoire ; celle-ci n'a absorbé que 1,2 millions d'uc en 1968, au lieu de 2,9 millions en 1967. Cela reflète le ralentissement de la préparation de nouveaux projets, qui est inévitable à l'approche de la fin de la période d'application de la Convention de Yaoundé.

Un autre facteur d'explication réside dans l'absence d'engagements pour l'assistance technique postérieure aux investissements, alors qu'ils s'étaient élevés à 2,9 millions d'uc en 1967.

L'assistance technique concomitante, aussi bien pour l'exécution directe des projets que pour la surveillance des travaux, a également

(1) voir aussi tableau n° 4

nécessité moins de crédits en 1968 (respectivement 3,7 et 2,5 millions d'uo) qu'en 1967 (4,7 et 3,7 millions d'uo).

Les engagements pris en 1968 en matière de coopération technique liée aux investissements portent à 55,6 millions d'uo le total des crédits engagés à cette fin sur le 2ème FED, c'est-à-dire environ 10 % des engagements totaux.

* * *

En examinant la ventilation sectorielle des opérations d'assistance technique, on constate qu'en ce qui concerne l'assistance préparatoire, l'industrialisation a bénéficié de 51 % des crédits nouveaux, notamment pour l'étude d'un abattoir à Tananarive et celle de l'infrastructure hydro-électrique au Rwanda. Le secteur des transports et communications en a reçu 42 % ; y figure en ordre principal l'étude préparatoire à l'établissement du dossier d'appel d'offres pour la construction d'une partie de l'axe routier Niamey-Zinder (Niger). Le reste concerne la mise au point de projets d'infrastructure hydraulique et d'enseignement.

Quant à l'assistance technique concomitante, ce sont les projets de production rurale qui en ont absorbé la plus grande partie ; leur part atteint 92 % de l'assistance technique pour l'exécution des projets et 46 % de celle pour la surveillance des travaux. Cette seconde forme d'assistance technique concomitante a cependant été aussi relativement importante pour les projets d'infrastructure de transports et communications, qui ont absorbé 44 % des crédits engagés à ce titre.

Dans la plupart des cas, la nécessité d'une assistance technique concomitante se manifeste dès la préparation des décisions de financement et les crédits requis sont donc compris dans les projets. Ceci vaut surtout pour le secteur de la production agricole, dans lequel l'effort d'encadrement, de formation, d'animation et de vulgarisation constitue parfois une grande partie de l'exécution des projets (cf. aussi II, 1.1.1.). Les exemples les plus marquants sont, dans ce secteur :

- le projet de développement régional du Mayaga-Bugesera (Rwanda), dont 70 % du coût concerne de l'assistance technique ;

- le développement de la culture cotonnière intensive dans la région du Sine-Saloum au Sénégal,
- le "traitement des semences et la conservation des récoltes" en Haute-Volta et
- le développement de la production de gomme arabique au Tchad, dans lesquels ce rapport atteint environ 40 %.

Toutefois, pour la plupart des projets de ce secteur, l'assistance technique est nettement moins importante que dans les cas mentionnés ci-avant. Si on prend en considération tous les projets de production rurale, l'assistance technique concomitante s'élève en moyenne à environ 9 % du coût total des projets.

Il arrive que le pays concerné n'ait pas demandé une assistance technique pour l'exécution et la surveillance d'un projet lors de la phase préparatoire de celui-ci, et que la nécessité d'une telle assistance ne soit pas apparue au cours de l'instruction du projet par la Commission. Si le besoin s'en fait néanmoins sentir en cours d'exécution, l'ordonnateur principal du FED accorde l'assistance nécessaire dans des délais brefs, par la "procédure accélérée d'engagement". De cette manière peuvent être écartés les risques pesant sur la bonne réalisation des projets déjà entamés. En 1968, une assistance complémentaire pour la surveillance des travaux portant sur la construction de barrages dans l'Est Mauritanie, (projet d'aide à la diversification approuvé en 1965) a été accordée de cette manière.

*

* * *

En dehors des opérations normales d'assistance technique liée à un ou plusieurs projets déterminés, des conseillers ont été mis à la disposition des Gouvernements du Niger, de la Haute-Volta, du Rwanda, du Burundi et de la République centrafricaine, pour aider ceux-ci à la préparation ou à la réalisation de l'ensemble des projets financés ou à financer par l'aide communautaire.

./.

II, 1.2

Banque Européenne d'Investissement

Outre l'instruction en commun avec la Commission des prêts à conditions spéciales engagés en 1968 (cf. I, 1.3), l'activité de la Banque en faveur des Etats associés s'est concrétisée en 1968 par l'approbation de 6 prêts ordinaires pour un montant total de 24,3 millions d'uc. Ces décisions constituent l'aboutissement d'études dont certaines étaient en cours depuis 1967, du fait de la complexité des problèmes à résoudre et de la coordination des différents modes de financement.

Cinq des projets relèvent du domaine industriel ; ils représentent une importante contribution à la diversification et à la modernisation des économies africaines, au renforcement des recettes budgétaires des Etats intéressés, ainsi qu'à l'amélioration de leurs paiements extérieurs. Deux financements situés en Côte d'Ivoire concernent des projets de valorisation industrielle de produits agricoles pour la grande exportation : le premier a pour but d'assurer une extension et une meilleure compétitivité des exportations de conserves et de jus d'ananas, le second constitue le complément industriel indispensable du projet de création de palmeraies sélectionnées entrepris depuis 1962 dans le cadre de la politique de diversification des ressources agricoles à laquelle le Fonds Européen de Développement a déjà apporté une aide particulièrement importante. Au Gabon, la mise en place d'une minoterie et d'un élevage avicole, ainsi que d'une usine d'impression textile, contribue à la diversification des activités industrielles dans une économie extrêmement dépendante des secteurs minier et forestier. Le projet d'exploitation des mines de cuivre financé en République Islamique de Mauritanie constituait la principale opération de développement économique ; sa réalisation avait dû être retardée pour des motifs d'ordre technique et financier en dépit du rang très élevé qu'il occupe dans les priorités gouvernementales. Ce projet apportera une contribution très importante à la croissance économique du pays et un complément substantiel de recettes fiscales et de devises.

Le sixième prêt est destiné au financement d'un projet d'infrastructure routière réalisé par le Gabon pour la mise en valeur de ses ressources forestières.

Le montant des prêts approuvés par la Banque en 1968 ne donne qu'une idée très partielle de leur incidence économique et financière. Ceux-ci contribuent directement à la réalisation d'un montant total d'investissements plus de quatre fois supérieur, atteignant au moins 100 millions d'uc. L'ensemble des projets industriels permettra la

création de quelque 3.100 emplois dont environ 2.800 seront, dès l'origine, tenus par des nationaux. Le supplément annuel de valeur ajoutée industrielle imputable directement à ces projets peut être estimé à près de 30 millions d'uc. Leur incidence favorable sur la balance commerciale est de l'ordre de 44 millions d'uc/an et le supplément de recettes publiques à en attendre est légèrement inférieur à 20 millions d'uc/an.

II, 2

LA PREPARATION ET LA PRESENTATION DE NOUVEAUX PROJETS

En 1968, les autorités compétentes des Etats associés ont présenté officiellement à la Commission 25 projets d'un coût global estimé approximativement à 43 millions d'uc. Ainsi le ralentissement du rythme de présentation, qui s'était déjà amorcé en 1967 (1) s'est nettement accentué. Ceci est normal, vu l'excédent des demandes en instance sur les crédits encore disponibles dans le 2ème Fonds.

Si l'on déduit des projets présentés depuis 1964 ceux dont l'instruction et la proposition de financement seront terminées au cours du premier semestre de 1969, on peut estimer qu'environ une centaine de projets présentés, d'un coût global évalué à plus de 200 millions d'uc, ne pourront être envisagés que dans le cadre du 3ème Fonds.

Il faut noter que certains Etats associés ont explicitement précisé, en présentant de nouveaux projets, que ceux-ci l'étaient déjà en vue d'un éventuel 3ème Fonds. D'autres projets qui pourraient être financés dans le cadre du prochain accord d'association ont été soumis officieusement, sous formes d'idées, aux services de la Commission. Tout cela permet de situer dans une perspective plus large les opérations qui peuvent encore être financées sur le 2ème Fonds et de préparer le travail à venir.

(1) En 1966, il y eut 147 projets présentés, pour 285 millions d'uc ; en 1967, il n'y en avait plus que 49, pour 136 millions.

Les demandes nouvelles introduites en 1968 concernent pour 37 % de leur montant les transports et communications, pour 34 % la production rurale et pour 26 % le domaine social (santé, enseignement, hydraulique humaine).

Seulement trois projets de petite envergure, représentant 2 % des montants demandés, intéressent l'industrialisation. Il faut se rappeler ici que la Convention de Yaoundé prévoit que ce sont les Etats intéressés qui présentent à la Commission les projets pour lesquels est demandé un financement sur le FED. Or, la plupart des projets industriels requièrent l'initiative de promoteurs privés. Il est donc assez normal que les Etats rencontrent des difficultés à trouver eux-mêmes des projets susceptibles d'être réalisés dans ce secteur et d'être financés sur le FED. Dans ce contexte, il est frappant de constater qu'aucune demande n'a encore été présentée à la Commission portant sur l'un des projets industriels mis en avant dans l'étude sur les possibilités d'industrialisation dans les EAMA, qui avait été lancée à l'initiative de la Commission et qui a été terminée et diffusée en 1967.

Quant à la qualité des dossiers de projets présentés, l'année 1968 a été marquée par une nette amélioration d'ensemble. Ceci n'empêche pas que, dans la plupart des cas, des études techniques doivent encore être réalisées sur crédits du FED avant que les projets puissent être soumis aux instances de décision.

II, 3

EXECUTION DES PROJETS

II, 3.1

Fonds Européen de Développement

Après l'approbation d'un projet par la Commission, c'est sur la qualité et la rapidité de son exécution que se porte l'attention des instances de la Communauté et des pays intéressés (1).

Un indice du rythme d'exécution des investissements (2) peut être obtenu par la comparaison des montants dépensés avec les montants engagés pour chaque projet, en prenant chaque fois en considération le délai écoulé depuis la signature de la convention de financement (sauf les projets pour lesquels ce délai n'atteint pas encore 12 mois). Un tel examen, entrepris à la date du 31 décembre 1968,

(1) La Conférence parlementaire de l'Association, réunie en janvier 1969, "souhaite plus de rapidité dans l'exécution des projets du FED et des prêts de la BEI", mais elle ne parle pas de la qualité de l'exécution.

(2) Y compris ceux financés au titre des "aides à la diversification", mais à l'exclusion de ceux financés par prêts spéciaux. ./.

montre que le rythme d'avancement des travaux est nettement différencié par secteurs d'intervention. L'exécution a été la moins rapide, en moyenne, pour les projets d'infrastructure d'enseignement et ceux du secteur routes et communications ; les paiements y représentent 5 à 6 % des engagements, par période de 10 mois d'exécution. Le rythme le plus rapide appartient aux projets de production d'énergie et d'adductions d'eau urbaines, avec des coefficients de 15 à 16 %. Les secteurs de la production rurale, de la santé et de l'hydraulique se trouvent assez proches l'un de l'autre, au milieu de l'échelle ; leurs coefficients s'établissent à 8-9 %.

Les mêmes calculs effectués sur les paiements réalisés à la fin de 1967 montrent que la situation à cet égard a peu évolué au cours de l'année 1968 ; l'ordre des secteurs d'investissement était le même, sauf l'enseignement qui occupait une position moyenne au 31 décembre 1967 et qui est passé en 1968 dans le groupe le plus lent.

*

* * *

La Commission, consciente de l'importance de voir les investissements se réaliser sans délais inutiles, recherche toutes les occasions d'apporter tout l'appui prévu à la Convention de Yaoundé aux autorités des pays associés auxquelles incombe, comme maîtres d'oeuvre, la responsabilité de l'exécution des projets.

Pour beaucoup d'administrations des pays associés, ces tâches posent de sérieux problèmes, car elles viennent s'ajouter à leur travail de gestion courante, pour lequel leurs effectifs et leurs moyens matériels ne suffisent même pas toujours.

Pour faciliter la tâche des autorités locales, la Commission s'attache à ce que chaque projet constitue un ensemble complet et elle prévoit donc le financement, sur les ressources du FED, de la totalité des moyens nécessaires à sa réalisation, y compris notamment, en cas de besoin, la surveillance des travaux par des assistants techniques qualifiés.

./.

L'expérience a démontré que de multiples difficultés sont susceptibles de surgir dans les cas où les pays bénéficiaires ne réussissent pas à exécuter les prestations laissées à leur charge par les conventions de financement, surtout lorsque l'exécution ou l'inexécution de ces prestations influe directement sur la réussite ou l'échec du projet.

La Commission veille donc, dès l'instruction d'un projet, à ce que les prestations incombant au pays bénéficiaire au cours de l'exécution soient proportionnées à ses possibilités. Toutefois, il y a des tâches qui relèvent essentiellement de l'administration courante du pays ou qui rentrent dans les attributions de souveraineté de l'Etat intéressé : ce sont là des limites que ne peut pas franchir l'assistance technique concomitante à l'exécution des projets.

Les efforts faits en vue d'accroître la rapidité d'exécution des projets correspondent souvent à un bon calcul. Le raccourcissement des délais séparant le début de l'exécution de la décision de financement constitue, en effet, un des éléments de nature à contribuer à une réalisation des projets dans les meilleures conditions économiques.

Toutefois, le désir de voir rapidement s'exécuter les travaux ne doit pas amener les autorités responsables à demander à une entreprise adjudicataire de commencer les travaux pratiquement du jour au lendemain après l'adjudication, surtout si cette entreprise n'est pas encore installée sur place. Un tel cas, heureusement très exceptionnel, s'est présenté en 1968 pour un projet routier ; or rien que l'achat et l'acheminement sur place, depuis l'Europe, du matériel nécessaire prennent normalement plusieurs mois et ces délais ne peuvent être supprimés.

Quant aux délais accordés aux entreprises pour l'exécution des travaux, il est sans doute difficile de dire si la fixation de délais courts, limitant le jeu de la formule de variation de prix, ou justifiant même parfois son exclusion, ne serait pas compensée par une augmentation corrélative du montant des soumissions.

Il est certain, par contre, que dans les cas où, parallèlement aux travaux, est financée une action d'assistance technique pour leur direction ou leur surveillance, tout retard dans l'exécution a une répercussion immédiate sur le coût de l'assistance technique dont la durée se trouve allongée, les atténuations de dépenses résultant de l'application de pénalités aux entreprises étant rarement suffisantes pour en assurer la compensation.

*

* *

En ce qui concerne l'exécution des études techniques financées sur le FED, il est nécessaire que le travail des bureaux chargés de leur réalisation soit efficacement contrôlé. Il existe en effet des risques réels d'aboutir, dans certains cas, à des projets trop ambitieux, insuffisamment adaptés aux besoins des pays et aux possibilités de financement. Le cas s'est présenté en particulier pour des projets routiers. Citons comme exemple le projet de la route Bamenda-Mbuda, reliant les deux parties du Cameroun: l'étude a abouti à un coût de réalisation tel que la rentabilité de l'investissement en devenait trop faible pour justifier son financement par la Communauté. Cette étude a donc dû être reprise.

II,3.2

Banque Européenne d'Investissement

Les industries financées par la Banque au cours des années antérieures fonctionnent actuellement selon les programmes établis. L'extension de l'une d'elles est déjà envisagée.

Les importants projets des secteurs de l'énergie et des mines, qui nécessitent de longs délais de réalisation, se poursuivent normalement ; leur entrée en exploitation devrait s'échelonner au cours des deux prochaines années.

Les deux projets industriels gabonais approuvés en 1968 sont en voie d'achèvement

./.

II,4

UTILISATION DES INVESTISSEMENTS ET ETUDES TERMINEES

Vue générale

Les travaux entamés en 1967 par la Commission pour rassembler systématiquement des informations sur l'utilisation et l'entretien des projets déjà terminés se sont poursuivis en 1968. Ils portent essentiellement sur des projets financés sur le 1er FED, étant donné que seule une période assez prolongée d'utilisation permet d'évaluer l'efficacité de l'investissement et d'examiner d'une façon suffisamment approfondie les problèmes liés à l'entretien et au fonctionnement des réalisations.

La Commission s'efforce ainsi de répondre au vœu exprimé par le Conseil d'Association dans sa résolution 2/67, § 4.

II,4.1

Investissements

Les réalisations qui ont déjà pu faire l'objet d'un examen a posteriori ne couvrent pas la totalité des projets terminés, ni tous les secteurs d'intervention du FED. L'essentiel des travaux a été concentré, dans une première étape, sur l'infrastructure économique et sociale, qui couvre les routes, l'hydraulique villageoise et l'édilité, les constructions scolaires, les constructions et équipements sanitaires, ainsi que certains aménagements hydro-agricoles.

Les conclusions qu'on peut tirer jusqu'à présent n'ont donc pas une portée tout à fait générale, mais elles reposent néanmoins sur un large échantillon de cas et elles méritent donc une attention particulière, notamment à cause des enseignements qu'on peut en tirer pour l'instruction et l'exécution des projets envisagés ou déjà décidés dans le cadre de l'aide communautaire.

II,4.1.1 Projets hydro-agricoles

Parmi les investissements directement productifs financés dans le cadre du 1er FED, un nombre limité de projets hydro-agricoles ont fait l'objet d'un examen après leur achèvement ou quelques années après la mise en marche de l'investissement. Bien que, dans la plupart des cas, le rythme de croisière de ces projets n'ait pas encore

./.

été atteint, les premiers résultats permettent de dégager les avantages et les difficultés liés aux différents types d'aménagements.

L'action communautaire s'est portée sur trois types d'interventions, à savoir :

- 1°) des aménagements simples, nécessitant un encadrement minimum, où une certaine maîtrise de l'eau est déjà suffisante pour procurer l'augmentation de la production souhaitée ;
- 2°) des interventions à encadrement léger comportant, non seulement la maîtrise de l'eau, mais également une amélioration structurelle et technique de la production, ainsi qu'une intensification des cultures ; ou encore,
- 3°) des entreprises de production de type industriel, gérées par une société d'intervention et nécessitant un encadrement dense ainsi qu'une modernisation accélérée des techniques.

La majorité des projets est constituée par les deux premiers types d'intervention, dans lesquels l'exploitation agricole familiale et traditionnelle continue à être le noyau technique et économique de production. Ces projets se sont révélés d'un intérêt économique et social certain. D'une part, ils répondent au besoin prioritaire d'accroître l'approvisionnement alimentaire des populations. Ils fournissent, d'autre part, des revenus monétaires appréciables aux exploitants, tandis que sur le plan national les capitaux investis ont une rentabilité économique appréciable.

Les projets hydro-agricoles à encadrement minimum visent en premier lieu une maîtrise partielle et temporaire de l'eau, suffisante pour régulariser et même relever le niveau de la production, grâce à une extension des superficies cultivables en décrue.

Les exemples examinés de ce type d'intervention sont l'aménagement de Koboro au Mali et celui du Cercle de Brakna en Mauritanie.

Etant donné que les cultures choisies sont de rendement monétaire faible et destinées en majeure partie à l'autoconsommation et que des terres sont disponibles dans le cas des projets examinés, l'intensification culturale ne joue qu'un rôle secondaire.

L'augmentation de la valeur brute de la production a été très élevée (respectivement de 275 % à 620 %), tandis que le coût de la production reste minime ; dans l'aménagement du cercle de Brakna, le coût/ha s'élève à 8 % de la valeur brute de la production/ha, contre 9 % avant la réalisation du périmètre.

Dans le domaine social, ces investissements entraînent une amélioration du niveau de vie des paysans ; ils facilitent également la création d'îlots de sédentarisation, qui stimule l'appropriation foncière individuelle et l'établissement d'un système plus régulier et stable d'attribution des terres. Dans l'ensemble, l'attitude de la population à l'égard de cette catégorie d'investissements est très positive et contribue, dans une large mesure, à leur réussite spectaculaire.

Les projets de la deuxième catégorie sus-mentionnée concernent des aménagements dont les exploitants agricoles connaissent déjà à la fois la technique de l'irrigation et la culture choisie. Les cas examinés dans cette catégorie sont l'aménagement de la Plaine de Mopti-Sud au Mali et celui du périmètre de Soavina à Madagascar.

La structure d'intervention est plus complexe qu'une simple maîtrise de l'eau complémentaire à la pluviométrie ; ceci vaut en particulier pour le périmètre de Soavina, où l'infrastructure mise en place permet, d'une part, une régulation plus grande de l'eau, mais nécessite, d'autre part, une utilisation pendant une plus grande partie de l'année pour justifier le coût de l'investissement.

On peut noter une forte augmentation de la production, due notamment à l'extension des superficies cultivables et, dans une moindre mesure, à l'intensification culturale. La production est destinée aussi bien à la consommation intérieure qu'à l'exportation (Soavina). Le coût de la production/ha est déjà plus élevé dans ce type d'intervention et s'élève, pour les deux projets examinés, à + 22 % de la valeur du produit.

La réaction des paysans à ces investissements est très favorable, la conception globale de l'aménagement étant appréciée aussi bien que les possibilités d'équipement individuel et collectif.

En ce qui concerne le troisième type d'interventions hydro-agricoles, il paraît actuellement prématuré d'en évaluer d'une façon même approximative les résultats concrets, en raison principalement de la période plus longue requise pour réaliser la mise en valeur totale de ces aménagements à forte intensité de capital et pour atteindre le régime de croisière. Ce stade final n'a d'ailleurs été atteint dans aucun des projets financés sur le FED.

On peut toutefois remarquer, dès à présent, que les périmètres hydro-agricoles à haute technicité ne paraissent se justifier que dans des cas bien limités, sur des gîtes agricoles à haute potentialité, pour des productions à rentabilité élevée et avec des producteurs déjà entraînés à des techniques assez intensives.

Dans l'ensemble, on peut constater que, plus les investissements sont coûteux, plus les dépenses de fonctionnement et de production sont élevées, leur croissance étant plus rapide que celle des rendements physiques.

II, 4.1.2 Routes

La majorité des interventions du FED terminées en matière d'infrastructure routière répondaient à la nécessité de permettre la progression spontanée du trafic, sous l'impulsion de la croissance de l'économie en général. Les autres projets routiers, moins nombreux, avaient un but spécifique de développement économique : ils visaient une meilleure utilisation de facteurs déterminés de production disponibles ou l'intégration de diverses régions au sein d'une économie nationale.

En comparant, projet par projet, les buts visés et les résultats obtenus, et en examinant le fonctionnement et l'entretien d'un certain nombre de projets terminés, on peut d'ores et déjà tirer quelques conclusions d'ensemble.

Dans la majorité des cas, des effets nettement positifs sont constatés sur la réduction du coût et du temps de transport. Le rythme d'accroissement du trafic s'est en général accéléré après la réalisation des investissements.

Les investissements routiers les mieux réussis (par exemple les interventions dans la Boucle du Cacao en Côte d'Ivoire) ont constitué de véritables moteurs du développement et ont apporté, en plus des effets indiqués ci-dessus :

- un encouragement à l'activité économique de la région en question, qui se traduit notamment dans l'accroissement de la production agricole (par augmentation des surfaces plantées et de la consommation d'engrais et par l'amélioration des techniques et des variétés), ainsi que dans une meilleure commercialisation des produits ;
- une participation spontanée des populations à l'amélioration des réseaux de pistes rayonnant à partir des nouvelles routes ;
- une meilleure administration et un meilleur fonctionnement des services sociaux.

Toutefois, dans de nombreux cas, les résultats des investissements routiers du FED dépendent également de la réalisation d'investissements complémentaires sur d'autres sources, tant privées que publiques, dans le domaine de la production ou de l'infrastructure.

./.

A ce sujet, on peut citer la route de pénétration Kougouleu-Médouneu au Gabon, qui est complémentaire à des investissements privés dans l'exploitations forestière et à un projet de production maraichère.

Malgré les résultats nettement positifs de la grande majorité des projets routiers, ces résultats sont parfois restés inférieurs aux prévisions en raison du manque d'entretien de l'investissement et de la dégradation qui s'ensuit.

La Commission insiste auprès des Gouvernements des Etats associés sur la mise en place et le bon fonctionnement des mécanismes financiers, tel les fonds routiers, propres à assurer que les ressources nécessaires à l'entretien des investissements seront disponibles et utilisées en temps voulu. Son aide peut venir compléter cet effort, par le financement de l'assistance technique requise pour former le personnel chargé des tâches d'entretien et pour organiser rationnellement son travail.

II,4.1.3 Hydraulique villageoise et édilité

Les interventions dans ce domaine visent essentiellement des objectifs sociaux : à savoir l'amélioration des conditions de vie de la population, soit en zone rurale (construction de puits, forages, sources aménagées, etc...), soit dans les agglomérations urbaines (adductions d'eau, assainissements urbains). Elles contribuent aussi à améliorer l'état sanitaire de la population et à réduire l'incidence des maladies endémiques.

La plupart des objectifs poursuivis dans les projets ont été atteints, en ce qui concerne les travaux d'hydraulique en zone rurale et les adductions d'eau urbaines ; et les investissements financés dans ce secteur ont reçu un accueil très favorable des populations et ont contribué très positivement à leur bien-être.

Dans certains cas, les projets d'hydraulique pastorale et villageoise ont visé non seulement une amélioration de la condition sociale de la population, mais également le développement économique en zone rurale, notamment en matière d'élevage (augmentation du cheptel, amélioration du poids et de la qualité des animaux) et de production agricole (cultures de décrue). Les résultats obtenus dans l'élevage ont été nettement meilleurs que ceux obtenus dans l'agriculture, étant donné que la portée des investissements a, dans certains cas, été réduite par l'absence des actions complémentaires (investissements productifs, encadrement, etc...) qui auraient été nécessaires.

Toutefois, les perspectives à longue échéance pour la mise en valeur agricole semblent pouvoir devenir plus favorables lorsque la population se sera sédentarisée : elle se tournera alors davantage vers l'agriculture, par rapport à l'élevage.

C'est surtout dans le domaine des assainissements urbains que certaines causes de freinage se sont manifestées, ayant trait notamment à l'absence ou au retard des actions complémentaires (construction de logements, approvisionnement d'électricité, etc...), au manque d'entretien ou encore à la mauvaise utilisation par la population. Toutefois, dans d'autres cas, on peut noter que de très bons résultats sont obtenus, par exemple dans l'assainissement du bassin St-Martin à Fort-Lamy au Tchad, dont les effets ont surpassé les objectifs (évacuation des eaux pluviales) et a permis l'extension des zones d'habitation aux abords de la cuvette assainie.

II,4.1.4 Santé

Les investissements du 1er FED en matière d'infrastructure sanitaire ont porté essentiellement sur la construction de centres médicaux, dispensaires, formations sanitaires, hôpitaux et écoles d'infirmiers et infirmières. Dans un certain nombre de cas, il s'agissait en fait de remplacer des bâtiments trop vétustes ou provisoires pour des formations existant déjà.

Il n'est guère possible, à l'heure actuelle, de mesurer les résultats, tant directs qu'indirects, de ces investissements sur le développement des pays intéressés. Toutefois, les observations effectuées permettent d'affirmer que la majorité des actions dans ce domaine répondent effectivement à des besoins primordiaux et urgents des populations des Etats associés.

En général, les constructions et les équipements sont utilisés comme prévu et les dispositions contenues dans les conventions de financement ont été respectées. On peut noter que le nombre des consultants et hospitalisés est très satisfaisant et va croissant. De très bons résultats sont obtenus notamment dans le Centre de transfusion sanguine à Dakar, ainsi que dans les dispensaires et centres sociaux financés en République Centrafricaine. Dans l'ensemble, l'utilisation des hôpitaux est également très satisfaisante ; dans certains cas (Dahomey, Togo, Tchad), une extension des investissements du 1er FED serait déjà souhaitable.

Certains problèmes existent, toutefois, en ce qui concerne le fonctionnement de ces investissements : l'insuffisance de l'entretien est constatée pour la presque totalité des installations ; la pénurie des crédits et du personnel pour le fonctionnement sévit surtout en zone rurale ; des lacunes existent dans l'équipement, ou bien celui qui est déjà usé n'a pas été remplacé ; les logements manquent parfois pour le personnel médical ; enfin, dans certains cas, l'électricité et l'alimentation en eau font défaut.

Afin de remédier à ces problèmes et d'atteindre une efficacité maximum des projets financés, la Commission s'efforce de mettre en oeuvre, en collaboration avec les autorités nationales, une approche régionale des investissements sanitaires. De cette manière pourra être réalisée, par le pays intéressé, une meilleure utilisation des crédits de

fonctionnement et du personnel local disponibles, ainsi que des possibilités d'assistance technique de sources bilatérale et multilatérale.

II, 4.1.5

Enseignement

Les investissements financés sur le 1er FED dans le domaine de l'enseignement répondent à des besoins variés. En général, il s'agit de construire de nouvelles écoles ; parfois aussi de remplacer des constructions vétustes, ou inadaptées, ou encore d'agrandir les installations d'une école déjà existante. Dans ce dernier cas, le but poursuivi est d'étendre l'enseignement à un nouveau secteur ou d'accueillir plus d'élèves, en particulier dans l'enseignement moyen ou supérieur (par exemple l'extension du Lycée Philibert Tsiranana à Madagascar). Certains investissements scolaires financés par le FED ont eux-mêmes fait l'objet d'extension ou d'amélioration par des actions complémentaires, soit sur ressources locales, soit par de nouveaux projets du FED, soit encore sur d'autres sources d'aide bilatérale ou multilatérale (par exemple la contribution du FAC et de l'US/AID pour l'équipement de deux nouvelles sections du centre de formation professionnelle à Libreville), tant sont grands les besoins et tant est vive la soif de s'instruire dans les pays associés.

En ce qui concerne l'utilisation et l'efficacité des investissements scolaires, on peut noter que la fréquentation des écoles primaires est en général très satisfaisante. Le taux d'utilisation est nettement plus élevé en ville qu'en zone rurale. En ce qui concerne la zone rurale, cette situation n'est toutefois que passagère, car l'existence de ces écoles constitue, de toutes façons, un ferment de développement scolaire : elle tend à changer l'attitude de la population rurale envers l'enseignement, ce qui favorise la pleine utilisation ultérieure des investissements. L'assiduité est aussi plus fluctuante en brousse qu'en ville, notamment pendant la saison des travaux agricoles.

La fréquentation des lycées et autres établissements d'enseignement secondaire est très bonne et a, dans bien des cas, dépassé les

prévisions ; aucun cas de sous-utilisation n'est signalé dans cette catégorie de projets. Pour les écoles professionnelles, la fréquentation varie d'un cas à l'autre, mais, à l'exception de deux écoles agricoles, le nombre d'élèves prévu est en général atteint.

Dans ce secteur comme dans celui de la santé, le fonctionnement et l'utilisation des investissements ont souffert du manque d'entretien, qui est constaté dans un grand nombre d'écoles financées sur le 1er FED et en particulier dans les écoles primaires. En outre, dans certains cas, une pénurie d'instituteurs est signalée au niveau des écoles primaires. Tandis que l'enseignement secondaire bénéficie dans une grande mesure de l'assistance technique bilatérale, le pourcentage de professeurs et moniteurs africains est nettement plus élevé dans les écoles professionnelles. Bien qu'il soit encore prématuré de juger l'efficacité des projets sous l'angle des résultats scolaires, les données déjà recueillies indiquent une proportion de 40-50 % des élèves reçus au baccalauréat ; ce pourcentage de réussites s'élève à 70-90 % pour les écoles professionnelles.

II, 4.2

Coopération technique liée

(Utilisation des études terminées)

Le nombre des études et expertises d'assistance technique préparatoires aux investissements achevées en 1968, ainsi que leur coût total, ont diminué par rapport à l'année précédente, en raison notamment du ralentissement survenu dans le rythme des engagements dans ce domaine compte tenu l'épuisement prochain des crédits du 2ème FED.

La majeure partie de ces études ont trait à la production rurale (8 études, + 50 % du coût total) ; les autres intéressent surtout les transports et communications (4 études, 28 % du coût total).

La plupart des études achevées en 1968 ont eu un résultat positif. Ou bien, elles ont procuré les données économique complétant le dossier d'un projet et permis d'aboutir à la conclusion que ce projet était valable, ou bien elles ont apporté les modifications requises pour donner à un projet ses dimensions optimales. Dans d'autres cas encore, elles étaient destinées à servir de base aux dossiers d'appels d'offres.

./.

Dans un cas particulier (Madagascar, étude palmier à huile à Tamatave), l'étude a démontré notamment que le projet envisagé n'avait pas l'étendue voulue pour qu'une intervention communautaire y fût applicable. Elle a néanmoins été utile pour la réalisation de ce projet par les autorités locales. Dans le cas de la mise en valeur de la Plaine de Boghé en Mauritanie, les études ont abouti à un résultat négatif et ce projet a été abandonné pour le moment.

Parmi les études les plus importantes qui ont abouti en 1968 au financement de projets d'investissement, on peut citer celles concernant l'amélioration du bétail et du système de télécommunications en Somalie, ainsi que l'étude relative au wharf de Nouakchott, qui a permis de déterminer la solution la plus avantageuse pour les opérations de manutention et d'embarquement des concentrés de cuivre d'Akjoujt et qui a conduit au financement de l'extension du wharf sur prêt spécial du FED.

./.

Chapitre III - AIDES A LA PRODUCTION ET A LA DIVERSIFICATION

III,1. ETAT DES PROGRAMMES QUINQUENNAUX

Sur les 230 millions d'uc réservés, dans les crédits du 2ème FED, aux aides à la production et à la diversification, 177 millions étaient engagés au 31 décembre 1968.

La répartition inscrite aux programmes quinquennaux établis par les Etats associés a subi deux modifications (voir tableaux 8 et 9).

Dans le programme de la République du Sénégal, les aides à la production intervenaient initialement pour 71,5 %. Cette quote-part a été portée à 75 %, la partie "amélioration structurelle" bénéficiant de la modification du programme, dont la partie "aide à la diversification" se trouve réduite dans la même mesure. Le programme de la République du Togo a été remanié dans la partie de l'aide à la production, qui représentait 60 % du montant total. Cette partie était à l'origine prévue sur cinq tranches ; elle a dû être ramenée à trois tranches, et son montant réduit jusqu'à 56,6 % du total. La raison essentielle de ce remaniement est à rechercher dans le souci du Gouvernement togolais de préparer et puis de mettre en place, dans le cadre d'une relance générale du développement agricole du pays, des structures de production adéquates qui faisaient jusqu'alors défaut.

III,2. AIDE A LA PRODUCTION

III,2.1. Engagement de nouvelles tranches

Le total des engagements au cours de la période sous revue s'élève à 28.631.000 uc se répartissant en 20.962.000 uc. destinés à l'amélioration structurelle et en 7.939.000 uc. destinés au soutien des prix. Les bénéficiaires de ces aides sont les Etats associés suivants : Cameroun, République Centrafricaine, Dahomey, Madagascar, Mali, Niger, Sénégal, Tchad et Togo (voir tableau 10).

Par rapport aux engagements nouveaux de l'année précédente, ceux de 1968 sont en augmentation de 84 % pour le soutien des prix et de 32 % pour l'amélioration structurelle. Cela s'explique principalement par deux raisons : d'une part, l'année 1968 a vu l'engagement de 11 tranches annuelles, au lieu de 9 en 1967 ; d'autre part, les deux dernières tranches des programmes du Niger et du Togo ont été regroupées, faisant l'objet d'un seul engagement comportant des crédits plus élevés que pour les différentes tranches précédentes.

Quant au soutien des prix, la dégressivité unitaire a été appliquée à l'exception des aides pour l'arachide, en raison d'une situation particulièrement grave du marché des matières grasses dans le monde au cours de la campagne 1967-68. Le soutien des prix de l'arachide est resté cependant inférieur ou au plus égal à la somme des aides antérieures de même nature, d'origine bilatérale ou communautaire.

En ce qui concerne l'amélioration structurelle de la production, les crédits ont été accordés en 1968 pour les mêmes actions qu'en 1967. Comme auparavant, la priorité a été donnée à celles ayant une influence immédiate sur les rendements et sur la qualité des produits : utilisation d'engrais et d'insecticides, emploi d'appareils modernes de traitement et de conditionnement, construction d'unités d'usinage et de stockage. En outre, des crédits substantiels ont été accordés pour l'encadrement et la formation des cultivateurs.

Au début de 1969 deux Etats associés, le Mali et le Sénégal, devaient encore présenter leurs propositions pour la dernière tranche. Pour le Dahomey et Madagascar, la préparation de cette dernière tranche était en cours.

III, 2. 2. Exécution des tranches annuelles

En ce qui concerne le soutien des prix, les cours mondiaux du coton se sont quelque peu rétablis en 1968, tandis que ceux de l'arachide ont subi une détérioration sensible, si bien que le soutien unitaire accordé pour ce dernier produit ne couvre qu'une partie de l'écart entre les prix d'objectif et les prix réalisés à l'exportation. La situation a été rendue plus difficile encore du fait que les accords

bilatéraux entre la France et plusieurs Etats associés producteurs d'arachides (voir tableau n° 13) ont pris fin en décembre 1967.

Quant à la situation financière, les dépenses concernant le soutien des prix sont passées de 19,0 millions d'uc en 1967 à 23,2 en 1968. (tableau n° 11). Il s'agit de chiffres provisoires, étant donné que les décomptes ont toujours tendance à tarder ; toutefois, les rectifications éventuelles ne seront pas importantes.

Pour ce qui est de l'amélioration structurelle, 48 % des montants engagés à ce titre étaient décomptés au 31 décembre 1968, une partie se trouvant encore au stade de la vérification (voir tableau n° 13). On constate que l'utilisation des crédits s'est nettement améliorée : à la fin de 1968, les dépenses vérifiées représentaient 48 % des montants totaux engagés, contre 36 % à la fin de 1967. Cette augmentation porte notamment sur l'encadrement, pour lequel le taux d'utilisation passe de 7 à 57 millions.

La Commission a maintenu le système par lequel elle notifie à l'Etat bénéficiaire son accord sur les marchés et contrats passés et sur les devis retenus par celui-ci avant que les montants correspondants soient payés sur place ou directement par le FED. Malgré l'application de ce système, l'Ordonnateur Principal du FED a dû intervenir à plusieurs reprises pour accélérer les paiements, conformément à l'article 31 du règlement n° 62/65/CEE de la Commission déterminant les modalités de fonctionnement du Fonds. Afin d'éviter de nouvelles réclamations, surtout de la part des fournisseurs européens, la Commission envisage d'exécuter les premiers paiements directement par le FED contre présentation des documents nécessaires (cautionnement bancaire, connaissance, certificat d'assurance, etc...) par les fournisseurs.

III,2.3. Utilité de l'aide à la production

La commercialisation aux prix mondiaux constitue l'objectif fixé pour le terme de la période quinquennale. Cet objectif ne peut être atteint seulement par une compression rigoureuse du prix de

revient dans les Etats associés ; son accomplissement dépend aussi largement de l'évolution des cours de chaque produit sur le marché mondial. Or, les exportateurs intéressés des EAMA n'ont guère de prise sur cette évolution, d'où la difficulté de respecter, d'une tranche sur l'autre, les prévisions des programmes quinquennaux.

En ce qui concerne l'effet des aides pour l'amélioration structurelle octroyées au cours de la période sous revue, on constate que les besoins d'engrais et d'insecticides dans les pays associés n'ont pas augmenté au même taux que les années précédentes. Ce ralentissement s'explique, au moins partiellement, par le fait que l'utilisation de ces produits approche pour le moment de la saturation. Dans le cas particulier du Sénégal, la demande d'engrais de la part des cultivateurs a même diminué. Cette réduction s'explique, primo, par la diminution d'une année sur l'autre de la subvention accordée par le FED aux producteurs, secundo, par l'abaissement du prix d'achat des arachides, décidé par les autorités sénégalaises suite à la baisse sensible des cours mondiaux, et tertio, par l'état déficitaire de la récolte par rapport aux prévisions, à la suite de conditions climatiques défavorables.

Toutefois, les contrôles sur place exécutés pendant l'année 1968 montrent quelques résultats encourageants dans les périmètres où des actions structurelles ont été financées : au Cameroun, le rendement du café a augmenté de 15 % environ ; dans le Nord de Madagascar, on a observé une augmentation de 30 % du rendement du coton, tandis qu'au Dahomey, l'augmentation pour le même produit atteint presque 100 %. Enfin, dans le Nord du Togo, on fait état d'une augmentation du rendement des arachides dans les périmètres où, à part les engrais, des méthodes culturales modernes ont été employées.

Le plus souvent, une augmentation du rendement des cultures a, comme conséquence une diminution du prix de revient unitaire. Cependant, on ne peut pas chiffrer cette diminution avant d'avoir analysé les résultats des programmes quinquennaux d'aide à la production des différents Etats associés.

III,3 AIDE A LA DIVERSIFICATION

III,3.1 Fonds Européen de Développement

Les projets financés sur le FED au titre de la diversification en 1968 sont au nombre de huit, pour un montant total de 18,1 millions d'uc, dont 15,1 millions de dons et 3 millions de prêts à conditions spéciales.

L'élargissement de la gamme des productions est favorisée par :

- l'extension du wharf de Nouakchott, auxiliaire indispensable de la création d'une nouvelle industrie minière pour l'exploitation du cuivre en Mauritanie ;
- une plantation de poivriers en R.C.A. ;
- un projet de nucioculture industrielle à Madagascar et
- un projet de développement de la culture cotonnière intensive au Siné-Saloum (Sénégal).

La réforme des structures de la production rurale est promue par :

- la modernisation de la production de gomme arabique au Tchad ;
- le projet de traitement des semences et de conservation des récoltes en Haute-Volta ;
- le projet de développement agricole du département de l'Atakora au Dahomey, et
- l'amélioration de l'état sanitaire et de la qualité du bétail somalien destiné à la consommation intérieure et à l'exportation.

En outre, plusieurs des projets financés au titre des "investissements économiques" contribuent aussi à la diversification économique des Etats associés, comme c'était le cas les années précédentes (cf. Rapport 1967 sur la gestion de la coopération financière et technique, tableau n° 15). Parmi les projets approuvés en 1968, c'est le cas notamment pour :

./.

- l'abattoir de Bangui, en R.C.A., qui influera sur l'organisation et la restructuration de la commercialisation du bétail et de la viande,
- le parc industriel de Kigali (Rwanda), amorce d'une industrialisation organisée et,
- la plantation de thé à Mulundi, qui contribuera à diversifier la gamme des spéculations au Burundi.

III,3.2

Banque Européenne d'Investissement

Les Etats associés ont demandé à la Commission qu'aucun des prêts ordinaires accordés par la Banque ne soit imputé sur les montants réservés, dans la Convention de Yaoundé, aux aides à la diversification.

Cependant, les interventions réalisées par la Banque en 1968 dans le secteur industriel s'appliquent à des projets dont la contribution à la diversification est particulièrement marquée et dont la qualité de secteur entraînant est notamment mise en évidence par un niveau supérieur de productivité et des taux de croissance plus rapides (cf. II,1.2).

./.

Chapitre IV. - COOPERATION TECHNIQUE GENERALE

IV,1

ENVOIS D'EXPERTS ET D'INSTRUCTEURS

Durant l'année écoulée, les missions des experts déjà mis à la disposition des pays associés ont été, dans leur ensemble, prolongées, ce personnel donnant satisfaction.

Ainsi, les professeurs pris en charge pour le Centre International de Formation Statistique de Yaoundé et pour l'Ecole de statistiques d'Abidjan ont donné leur enseignement pendant l'année académique 1967/68 et l'ont poursuivi pendant le 1er trimestre de 1968/69.

Les deux experts envoyés en assistance au Bureau de Développement Industriel à Madagascar ont été utilisés de façon satisfaisante par cet organisme. Ils contribuent à l'élaboration de dossiers industriels, à la recherche et à l'information d'investisseurs éventuels, et à l'effort d'amélioration de la productivité dans les industries existantes.

Plusieurs experts financés sur le FED travaillent à la préparation de projets dans les services de planification des pays associés et des organismes inter-états (UDEAC) : il en a été fait mention au titre de l'assistance technique préparatoire. (cf. II,1.2).

IV,2

ETUDES GENERALES

IV,2.1

Etudes nouvelles lancées

Dans le courant de l'année sous revue, une seule étude nouvelle de caractère général a été lancée : elle concerne l'amélioration et la standardisation de certains projets d'architecture.

Cette étude vise à établir des plans standards de quelques types de constructions simples (logements, bureaux, hangars, classes primaires) les plus usités dans les projets d'infrastructure, surtout en milieu rural. Son but est de faciliter, d'améliorer et d'accélérer la présentation des dossiers et la réalisation de tels projets.

En 1968, a été préparé le lancement de deux autres études portant, l'une sur l'alphabétisation fonctionnelle au Sénégal et en Mauritanie, l'autre sur les besoins et moyens de formation du secteur de la pêche dans les pays de l'Entente. Le début de leur réalisation est prévu pour 1969.

IV.2.2 Etudes en cours

L'étude générale sur la promotion de la vente des bananes des EAMA dans la CEE est encore en cours. Cette étude, qui s'étend à la production, au transport et à la commercialisation des bananes des EAMA, est entrée dans la phase d'achèvement et pourra être mise prochainement à la disposition des producteurs et des milieux professionnels intéressés au transport et à la distribution de la banane.

IV.2.3 Etudes terminées

Trois études ont été terminées en 1968 :

1) Possibilités réelles de formation en Afrique Centrale

(Burundi, Rwanda, Congo-Brazzaville et République Démocratique du Congo)

Les résultats de cette étude permettront une plus grande utilisation des possibilités d'affectation des boursiers de la CEE dans les divers établissements de formation de ces pays.

2) Conditions d'utilisation de la graisse de cacao par l'industrie des corps gras

Cette étude, spécifique et très technique, apporte des informations essentielles sur les conditions d'utilisation d'éventuels excédents de cacao en dehors du marché traditionnel de la chocolaterie.

) Promotion commerciale des cuirs et peaux originaires des Etats associés de la zone soudano-sahélienne, sur le marché de la CEE

Cette étude détermine les obstacles qui s'opposent, en Afrique et en Europe, à un élargissement des débouchés et à l'accroissement des ventes de cuirs et peaux. Elle propose des mesures concrètes, dont les plus importantes sont la création de sections de conditionnement et de sociétés de collecte, en vue d'adapter l'offre africaine aux conditions de la demande européenne.

±

* * *

Quant à l'utilisation des études terminées, il est à signaler que les recherches financées antérieurement sur l'application de l'énergie nucléaire en vue de l'amélioration des productions végétales et animales dans les EAMA (cf. rapport 1967, sur la gestion de la coopération financière et technique, p. 36) ont conduit à l'adoption d'un projet de lutte contre la mouche tsé-tsé en utilisant des isotopes pour la stérilisation des mâles.

Le deuxième projet de cette série, consistant dans l'amélioration des variétés du mil par l'emploi de rayonnements ionisants en vue de produire des mutations génétiques et par l'utilisation des radiotraceurs pour étudier à fond la physiologie de la plante était en cours de préparation à la fin 1968 et a fait l'objet d'une décision de financement au début de 1969.

IV, 3

PROGRAMMES DE FORMATION DE CADRES ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE

IV, 3.1

Vue générale

On retrouve, dans les actions menées au titre de la formation au cours de l'année académique 1967/68, des caractéristiques identiques à celles déjà signalées dans le précédent rapport : accroissement du nombre de personnes bénéficiaires et diversification des moyens employés.

./.

Ainsi, pour le seul programme de bourses de formation à temps complet, la progression depuis 1964 a été la suivante :

<u>Année académique</u>	<u>Nombre de bourses utilisées par les EAMA</u>
1964/1965	1.182
1965/1966	1.497
1966/1967	1.663
1967/1968	1.892

(1)

soit, si l'on considère les quatre années, une augmentation de 60 %. Il en est de même pour les bourses accordées pour des formations à temps partiel qui, de 87 en 1964/65, sont passées à 182 en 1967/68, ainsi que des bourses de formation par correspondance : 220 en 1965/66, 1.516 en 1967/68.

Le premier programme de formation spécifique n'a vu le jour qu'en 1966, alors qu'à la fin de 1968 trois programmes importants intéressant environ 450 personnes étaient en cours d'exécution et que trois autres étaient en préparation.

La préoccupation souvent exprimée, de l'utilisation de la formation reçue s'est enfin concrétisée dans l'organisation d'une enquête auprès des anciens boursiers.

Cette extension quantitative et l'emploi de modalités diversifiées d'intervention répondent, dans la mesure des possibilités existantes, à une partie des besoins des EAMA en matière de formation, qui demeurent très importants, ainsi qu'aux préoccupations exprimées par les résolutions 1/66, § 20, 2/67, § 7 et 3/68, § 5, du Conseil d'Association.

Cependant, la Commission doit constater, comme elle l'a fait les années précédentes, que les programmes nationaux de formation qui, selon la résolution 2/67 du Conseil d'Association, doivent être

(1) Les nombres indiqués ne tiennent pas compte des bourses accordées pour une formation à temps partiel qui sont reprises au point IV,3.4 ci-après.

le fondement des actions entreprises n'ont encore été portés à la connaissance de la Commission par aucun Etat associé. Dans ces programmes généraux, une attention particulière devrait être attachée aux besoins nouveaux en personnel résultant de la réalisation des projets d'investissements financés par le FED ou la BEI.

IV, 3.2

Bourses de formation à temps complet

Sur les 1.892 bourses attribuées à des ressortissants des EAMA pour l'année académique 1967/68, 1.037 ont été consacrées à des renouvellements et 855 à des bourses nouvelles.

Répartition des boursiers par pays d'origine et par pays d'affectation
(tableau n° 14)

38,5 % des boursiers ont été affectés dans des établissements situés dans les EAMA (contre 30,1 % l'an dernier), conformément à l'orientation générale définie par le Conseil d'Association. Onze Etats associés reçoivent désormais des boursiers. Près de 30 % de ceux-ci ne sont pas originaires du pays dans lequel ils effectuent leurs études, ce qui témoigne de la vocation régionale de plusieurs instituts africains d'enseignement.

Répartition des boursiers par domaines de formation (tableau n° 15)

Il n'y a pas eu de changement notable dans la répartition

Agriculture	25,6 %	contre	25,7 %	en 1966/67
Economie	25,6 %	contre	27,8 %	en 1966/67
Technique	36,4 %	contre	34,7 %	en 1966/67
Professions féminines	12,4 %	contre	11,8 %	en 1966/67

Exécution des programmes de formation

En raison de l'accroissement du nombre de bourses accordées pour une formation reçue sur place, il est apparu nécessaire d'harmoniser les taux de ces bourses. La détermination de ces taux a été établie en tenant compte, selon les niveaux de formation, des taux pratiqués par les Etats associés et aussi par les aides bilatérales, notamment celle du F.A.C.

Le versement du montant des bourses est fait selon les possibilités des organismes gestionnaires, soit directement aux boursiers, soit aux établissements de formation qui allouent aux boursiers la part qui leur revient selon les normes prévues. Cette dernière façon de procéder, qui est la plus fréquemment employée ne rencontre pas de difficultés lorsqu'elle s'adresse à des établissements disposant d'un budget autonome. Par contre, lorsque les établissements n'ont pas d'autonomie budgétaire, il semble, sur le plan formel, impossible de procéder à une répartition, aux boursiers de la Communauté, des sommes versées. Une solution à cette difficulté est recherchée en coopération avec les Gouvernements des Etats associés intéressés.

Si les retards dans la présentation des dossiers de candidature ont en partie diminué, plusieurs EAMA continuent toutefois à soumettre tardivement leurs dossiers à la Commission.

Utilisation de la formation reçue (tableau n° 16)

Quant aux résultats scolaires obtenus, la répartition globale des succès et échecs au terme de l'année académique 1967/68 est la suivante : succès 82,4 %, échecs 17,6 %, soit par rapport à l'année précédente augmentation des succès et diminution des échecs (1966/1967 : succès 79,4 %, échecs 20,6 %).

C'est dans le secteur "technique" que le pourcentage des échecs est le plus élevé : 19,2 %. Toutefois, les différences que l'on peut constater dans la répartition des échecs selon les secteurs ne sont pas considérables. En ce qui concerne les niveaux, c'est au "supérieur" que l'on compte le plus d'échecs : 20,4 % contre 14,6 % au niveau "moyen" et 8,9 % au niveau "professionnel".

Conformément à la résolution 2/67, § 7, alinéas 3 à 5, du Conseil d'Association, la Commission a entrepris de mener une enquête par correspondance auprès des 2.300 boursiers qui avaient achevé leur cycle de formation à la date du 1er janvier 1967. Cette enquête a pour objets principaux de connaître de quelle façon s'est

effectuée la réintégration des anciens boursiers dans leurs pays et dans la vie professionnelle, de mesurer l'utilité de la formation et de déceler les besoins éventuels en perfectionnement. L'enquête, dont la préparation a demandé de longs travaux, s'est effectuée depuis le mois de décembre 1968 avec le concours des contrôleurs délégués de la Commission.

Un séminaire de "recyclage" destiné à d'anciens boursiers devenus ingénieurs de la statistique est en préparation.

IV,3.3

Bourses de formation par correspondance (tableau n° 17)

Au titre de l'année académique 1967/68 les demandes d'attribution de bourses de formation par correspondance ont été très nombreuses et près de 1.000 bourses nouvelles ont été attribuées, portant ainsi le nombre des bénéficiaires à 1.516, compte tenu des boursiers des années précédentes qui poursuivent leurs études.

La répartition des boursiers par secteurs de formation fait apparaître par rapport aux années précédentes, un accroissement du secteur "économie" : 56,2 % contre 48,1 %. Il convient de signaler que ceci correspond d'une part à des formations dans le domaine du commerce, de la comptabilité et de la statistique et, d'autre part, à des actions d'initiation ou de perfectionnement en matière économique qui touchent des fonctionnaires ou des agents de coopératives et de sociétés. Ces actions sont menées par des établissements de formation situés sur place, notamment au Niger et à Madagascar.

Dans le secteur "agriculture", on peut noter la poursuite et même l'extension de cours destinés à former des moniteurs d'agriculture qui sont employés dans des actions de modernisation et de développement agricole.

Les formations suivies se situent surtout au niveau moyen : 58,1 %, puis professionnel : 36,5 % et rarement au niveau supérieur 5,4 %.

La Commission a eu cette année la préoccupation d'aider cette catégorie de "boursiers par correspondance" dans leurs études en mettant à leur disposition, lorsque cela est possible, des professeurs qu'ils peuvent consulter. Dans d'autres cas, lorsque les centres

de formation sont situés en Afrique même, des sessions de week-end ou de fin d'année sont organisées et permettent une révision des notions apprises.

Résultats obtenus

Au 31 décembre 1968, sur les 1.516 boursiers, 1.248 poursuivaient leurs études. Ce nombre provient de ce que la plupart des formations données par correspondance s'étalent en moyenne sur une période de deux à trois ans et qu'en raison de la proportion importante de bourses nouvelles accordées, peu de boursiers ont achevé leur formation. 130 boursiers (8,5 %) ont terminé avec succès en obtenant un diplôme ou un certificat ; 138 (9 %) ont échoué ou ont eu leur bourse supprimée pour assiduité insuffisante. Par secteurs, le pourcentage des échecs est le suivant : Economie 11,7 %, Agriculture 8,3 %, Technique 6,6 %.

IV,3.4

Cours sur place à temps partiel

La prise en charge des frais de scolarité afférents à ces cours a permis de former ou de perfectionner des artisans et des petits entrepreneurs dans le domaine de la gestion et de l'organisation des entreprises. 182 personnes ont suivi ces cours (contre 157 l'année précédente), dont 60 au Cameroun, 72 au Congo-Brazzaville, 12 au Congo-Kinshasa, 28 au Gabon et 10 à Madagascar.

L'intérêt et l'utilité de ces cours posent le problème de leur extension et de l'établissement de structures de l'aide bien adaptées aux besoins, notamment par la prise en charge des instructeurs

IV,3.5

Programmes de formation spécifique

Exécution des projets en cours

Le programme de formation des cadres des travaux publics en R.C.A. a vu s'achever en juin 1968 un premier cycle de formation de 8 chefs de chantier qui ont effectué ensuite un stage de perfectionnement à Lomé avant de prendre leurs fonctions au début de 1969. Un deuxième groupe de 8 chefs de chantiers et de 22 surveillants de travaux poursuit sa formation.

La formation de 120 cadres des coopératives de thé et de café au Rwanda a commencé en janvier 1968 par un stage pratique. Depuis le 1er octobre de la même année, ce groupe suit une formation théorique dans un centre près de Butaré.

Une première tranche du programme de formation des cadres de l'OTRACO à Kinshasa s'est achevée en avril 1968, pour 100 cadres supérieurs. Un second programme, destiné à 220 cadres moyens de la même entreprise, a débuté en juin 1968 et s'achèvera en mars 1969.

Nouveaux programmes décidés

Afin de pouvoir répondre aux besoins de formation d'une autre partie du personnel de l'OTRACO (Congo-Kinshasa), un nouveau programme, intéressant une deuxième tranche de 220 cadres moyens, a fait l'objet d'une décision de financement en octobre 1968. Ce programme, à réaliser en 1969, utilisera les mêmes méthodes de formation qui ont déjà donné de bons résultats dans les deux programmes précédents.

Deux décisions de financement prises en décembre 1968 concernent des programmes de caractère un peu différent de ceux qui viennent d'être cités ci-dessus. Il s'agit de : Animation féminine au Niger, qui doit durer deux ans, et Formation de cadres pour l'enseignement audio-visuel au Rwanda (durée un an). Ils répondent à des besoins particuliers que ressentent des pays qui souhaitent développer par des méthodes nouvelles la formation de leur ressortissants, en conformité avec la résolution n° 3/68, § 5 du Conseil d'Association. Ces programmes seront mis en oeuvre en 1969.

IV, 4

STAGES DE FONCTIONNAIRES ET COLLOQUES

IV, 4.1

Stages de fonctionnaires

Durant l'année 1968, une session s'est déroulée du 15 février au 15 juillet et une autre a débuté le 15 septembre et s'est terminée le 15 février 1969. A ces deux dernières sessions ont participé 14 ressortissants de dix pays associés.

./.

Le but de ces stages est de faire connaître à des fonctionnaires des administrations publiques des pays associés les structures de la Commission et les problèmes que pose la Convention de Yaoundé, et de les associer, pendant une certaine période, aux travaux des différents services de la Commission, comparables à ceux dont ils sont chargés dans leur pays d'origine. Depuis la dernière session, une amélioration a été apportée au déroulement de ces stages, qui ont débuté par une période de quinze jours d'information générale sur l'ensemble des services de la Commission, ainsi que des visites d'étude à des entreprises industrielles ou d'infrastructure et à des institutions parlementaires.

En outre, des voyages d'étude d'une semaine ont été organisés pour les stagiaires dans deux pays de la Communauté et, plus précisément, dans des régions où existent des réalisations européennes qui peuvent être comparables à des possibilités de réalisations pour les pays africains.

Les relations avec les anciens stagiaires ont été maintenues par l'envoi régulier du "Courrier de l'Association", ainsi que par des réunions de contact organisées au cours des voyages de deux fonctionnaires à Madagascar, au Cameroun, au Gabon, au Tchad et en République Démocratique du Congo.

IV, 4.2

Colloques

- Colloques dans les Etats membres

De janvier à décembre 1968, 34 colloques en Europe ont permis de toucher 1.020 participants, parmi lesquels 50 ressortissants des PTDOM et 160 ressortissants des pays non-associés.

Si, dans le passé, la plupart de ces colloques n'avait qu'une durée de deux jours, depuis septembre 1968, tous les colloques ont été étendus à quatre jours, dont deux sont consacrés à des exposés et discussions sur les différents aspects de l'association,

les deux autres étant prévus pour des visites dans la région où se tiennent les colloques, permettant ainsi aux participants de connaître une autre région de l'Europe que celle dans laquelle ils poursuivent leurs études. Ces visites sont axées principalement sur les particularités de l'économie de la région.

Les organismes collaborant avec la Commission à l'organisation des colloques dans les Etats membres sont parfaitement rodés à ce genre de travail. Toutefois, ils ont parfois des difficultés à rassembler un nombre suffisant de participants, du fait surtout de la dispersion de ceux-ci et des exigences de leur programme d'études.

- Colloques dans les Etats associés

L'année 1968 a vu une extension importante du programme des colloques dans les Etats associés. Il y en avait eu 4 en 1967 et 8 en 1966. Depuis le mois de septembre 1968, 24 colloques ont été organisés dont 3 à Madagascar, 1 en Côte d'Ivoire, 3 au Cameroun, 9 au Gabon, 1 au Tchad et 7 en République Démocratique du Congo. Ils seront poursuivis dans tous les autres Etats associés.

Tous ces colloques ont été consacrés à des exposés et des discussions sur les différents thèmes de l'Association et les problèmes que pose celle-ci pour chacun des pays visités. Le nombre total des participants à l'ensemble de ces colloques s'est élevé à environ 1.600 personnes.

- Résultat des colloques

En ce qui concerne les colloques en Europe, il est à remarquer que, depuis un certain temps, les étudiants participants semblent s'intéresser plus particulièrement aux aspects politiques de l'Association qu'à ses aspects purement techniques. La création de groupes de travail chargés de préparer en commun les questions qui seront posées aux orateurs à la suite de leurs exposés a cependant considérablement relevé le niveau des questions et rendu les débats plus fructueux.

En Afrique, par contre, la plupart des colloques sont donnés devant des étudiants mêlés à des fonctionnaires ou à des cadres du secteur privé. Il va de soi que, dans ces conditions, l'intérêt manifesté en Afrique est plus concret que celui manifesté en Europe. Les questions posées sont plus pertinentes et en rapport, généralement, avec des cas vécus, ou tout au moins parfaitement connus.

Le fait qu'au cours des voyages il soit toujours demandé d'ajouter des colloques supplémentaires à ceux déjà prévus est une démonstration de l'intérêt que rencontre ce programme.

./.

Chapitre V - AUTRES MODES D'INTERVENTION

V,1 SECOURS D'URGENCE

Deux secours d'urgence ont été demandés par des EAMA et accordés par la Communauté en 1968.

Le Mali a été aidé à concurrence de 101.000 u.o. dans sa lutte contre une invasion de criquets pèlerins menaçant la vallée du Moyen-Niger.

A Madagascar, le Cyclone "Georgette" a dévasté en janvier 1968 le nord-est et le sud-ouest de l'île. La route Andapa-Côte Est, financée sur crédits des 1er et 2ème FED a été entre autres sérieusement détériorée. La Commission a approuvé le financement de sa réparation par un "secours d'urgence" de 1.013.000 u.o. qui est complété par la réaffectation de crédits dégagés sur un autre projet du 2ème FND (810.000 u.o.).

V,2. AVANCES AUX CAISSES DE STABILISATION

Avances nouvelles consenties

- A) - Les Etats de l'OCAM ont introduit une demande d'avance pour leur caisse de péréquation du sucre. Comme ce cas ne correspondait pas aux dispositions prévues à la Convention de Yaoundé en cette matière, qui ne visent que les caisses de stabilisation et non celles de péréquation, la Commission a été amenée à solliciter une décision du Conseil des Communautés. Celui-ci a statué positivement et accordé une avance de 1,2 million d'u.o., afin de permettre à la caisse de péréquation du sucre de faire face aux difficultés financières résultant de la situation du marché et d'assurer le bon fonctionnement de l'accord africain et malgache sur le sucre.
- B) - Une avance d'un montant de 8,7 millions d'u.o. a été accordée à la Caisse de Stabilisation des prix de l'arachide du Sénégal,

en vue de faire face à ses difficultés financières résultant de la baisse du prix de l'arachide sur le marché mondial depuis 1966. Le contrat d'avance a été signé le 1er octobre 1968. Le montant des sommes mobilisées au 31 décembre 1968 s'élève à 3,6 millions d'uc.

Exécution des avances décidées antérieurement et non remboursées.

L'avance accordée en 1967 à la Caisse de stabilisation des prix du coton du Tchad n'avait pas encore été employée à la fin de 1968.

V,3. AIDE A LA PROMOTION DES EXPORTATIONS DES EAMA

V,3.1. Le programme de participation des EAMA à des manifestations commerciales organisées dans les Etats membres, approuvé en 1967, est entré dans sa phase d'exécution en 1968.

Sept manifestations commerciales ont été retenues, parmi celles proposées par les Etats membres : les Foires Internationales de Milan, de Bruxelles et de Paris au premier semestre ; la Foire du Levant à Bari, l'IKOFA à Munich, les "Partenaires du Progrès" à Berlin, et le Salon International (SIAL) à Paris au deuxième semestre.

Seize EAMA ont participé à l'une au moins de ces foires. Quatre à cinq millions de personnes ont visité les pavillons des EAMA.

Plus de mille contacts commerciaux intéressants ont été pris entre des visiteurs professionnels et le personnel des stands.

Plus de 500 mentions concernant la réalisation du programme et les produits exposés ont été relevées dans la presse.

V,3.2. A la demande des Etats associés, la Commission a décidé de faire procéder à une étude sur les possibilités de création d'une organisation commune d'exportation des Etats africains et malgache associés. Tout comme le programme des foires et expositions, cette étude figurait parmi les recommandations unanimes du Groupe mixte d'experts sur l'écoulement des produits des EAMA.

Elle comporte deux phases :

La première phase réunira les éléments d'information et d'appréciation sur les méthodes de commercialisation pratiquées par les organismes et les sociétés d'exportation des EAMA, sur les difficultés rencontrées dans l'écoulement des productions, notamment sur les marchés européens, ainsi que sur les avis de personnalités des secteurs public et privé concernées par la commercialisation et susceptibles d'être intéressées par la création de l'organisation envisagée.

La deuxième phase portera sur les conditions particulières de l'écoulement des productions des EAMA sur les différents marchés européens, les actions de promotion commerciale susceptibles d'accroître les possibilités de cet écoulement, les structures du ou des organismes qui pourraient être appelés à servir de support à ces actions, le coût éventuel en investissement et en fonctionnement de ces actions et de ces structures, et un bilan prospectif sommaire sur cinq ans du programme envisagé.

Chapitre VI - ADMINISTRATION DE LA COOPERATION FINANCIERE ET TECHNIQUE

VI,1 COLLABORATION ENTRE L'AIDE DE LA COMMUNAUTE ET LES AUTRES AIDES

VI,1.1 La coordination au sein de la Communauté

Des échanges d'informations et des réunions de coordination entre les services de la Commission et les organismes d'aide bilatérale des Etats membres se sont poursuivis en 1968 au rythme régulier requis pour l'harmonisation fructueuse des actions d'aide aux Etats associés.

Ainsi a pu se réaliser notamment une convergence d'efforts pour aider les paysans tchadiens à augmenter leur productivité dans la culture du coton, principal produit d'exportation du Tchad. Tandis que le FED a pris en charge une partie des fournitures d'engrais et d'insecticides (cf. II,1.1.1), l'encadrement qui en constitue le complément indispensable est financé par l'aide bilatérale française.

Cette dernière contribue également à la réalisation du projet de lutte contre la mouche tsé-tsé par la stérilisation des mâles. L'aide bilatérale française porte sur la participation à l'exécution du projet de trois experts se trouvant déjà sur place ; elle prend aussi en charge le coût des travaux préparatoires à exécuter en France.

Pour l'amélioration du traitement et de la conservation des semences en Haute-Volta, s'est réalisée aussi une collaboration étroite entre l'aide bilatérale française et l'aide communautaire. Des études financées par le FED et le FAC ont tout d'abord mis en lumière la nature des actions à entreprendre et leur importance pour le développement de la production. Le FAC a, dans un premier stade, financé l'acquisition des insecticides nécessaires au lancement de l'opération. Le FED a ensuite financé le personnel d'encadrement et le matériel de distribution et de propagande.

Dans le cadre de ce projet est également prévue la participation de volontaires allemands du Deutscher Entwicklungsdienst.

La coordination entre l'aide du FED et l'aide bilatérale belge a porté particulièrement, en 1968, sur l'étude et la mise au point de divers projets de développement agricole au Congo-Kinshasa, qui pourront éventuellement faire l'objet de décisions de financement au cours de l'année 1969.

De même, la préparation d'un projet de développement régional au Togo, qui a été approuvé au début de 1969, avait fait l'objet en 1968 de consultations entre la Commission, le FAC et l'aide bilatérale allemande, ainsi qu'avec le Programme des Nations-Unies pour le Développement.

*

* *

En matière de coopération technique, la Commission a continué de participer aux efforts du Groupe d'Assistance Technique afin d'assurer une coordination, dans certains domaines spécifiques, entre les aides communautaires et les aides bilatérales des Etats membres.

En 1968, les travaux de ce Groupe ont notamment porté sur la solution des problèmes existant sur le plan du personnel d'assistance technique pour l'Institut National d'Etudes Agronomiques du Congo (INEAC) et sur ceux relatifs à la mise en marche du Centre de Recherches Industrielles pour l'Afrique Centrale (CRIAC).

VI, 1.2

La collaboration avec des organismes extra-communautaires d'aide

En 1968, la collaboration entre l'aide communautaire et des organismes d'aide extra-communautaire a été également très active et fructueuse.

Elle a permis, en particulier, de mettre sur pied le financement du deuxième tronçon du chemin de fer transcamerounais.

Ce très important projet, dont le coût global est estimé à 43,1 millions d'uc, sera financé grâce à la participation de quatre sources différentes : outre le FED qui, avec 20 millions, couvrira près de 50 % des dépenses, le Fonds français d'Aide et de Coopération y participera pour 7,9 millions d'uc, l'US-AID pour 10 millions et, enfin, l'Etat du Cameroun lui-même pour 5,2 millions.

Ces quatre sources d'aide interviennent chacune de façon plus ou moins "libre" dans le financement des fournitures et selon des modalités financières diverses : aides non remboursables, prêt à des conditions spéciales. Certaines des sources financent conjointement le projet, d'autres en prennent exclusivement en charge des parties définies. Il a fallu coordonner étroitement tous ces financements.

Grâce à l'excellente coopération entre tous les partenaires, un schéma complexe de financements a pu être mis sur pied assez rapidement et sans difficultés majeures. Une tâche très importante, un appel d'offres unique a pu être lancé pour tous les éléments du projet, en respectant les principes de la Convention de Yaoundé en matière de concurrence.

Ce travail de concertation a été poursuivi à l'occasion de l'ouverture des soumissions qui eut lieu à Bruxelles en 1968. Les représentants du FED et des autres sources de financement se sont mis d'accord tout en vérifiant, chacun, si les soumissionnaires remplissent leurs conditions propres.

L'appel d'offres unique a eu comme conséquence positive une vive compétition internationale, ce qui permettra la réalisation aux conditions les plus économiques possibles.

La Commission a été chef de file dans la coordination des aides pour ce projet ; il faut souligner que les autres partenaires lui laissent une grande liberté d'action, tant pour la mise en place des financements que pour le contrôle de l'exécution du projet.

Quelques autres cas de co-financements ou d'opérations coordonnées ont fait l'objet de décisions concertées en 1968 :

- la construction du wharf de Nouakchott qui, tout en étant un projet indépendant et financé en totalité par le FED, permet de compléter une opération d'exploitation minière, financée par des capitaux privés, la BEL et la Société Financière Internationale ;
- la campagne d'animation féminine au Niger, qui est financée à raison de 67 % par le FED, de 10 % par l'UNICEF et de 23 % par le budget nigérien.

Pour un projet d'abattoir à Tananarive (Madagascar), dont l'instruction est menée par la Commission et par la Banque, celles-ci ont pris des contacts, avec la BIRD et la FAO, qui interviennent pour la réalisation d'un projet de ranch destiné à approvisionner l'abattoir, ainsi qu'avec le FAC, qui étudie les possibilités d'exploitation du bétail et sa transformation en viande dans une autre région du pays.

*
* *

Dans tous les projets auxquels elle participe, la Banque collabore normalement avec d'autres co-financiers. Pour les projets approuvés en 1968, elle a maintenu les contacts très étroits qu'elle entretient en permanence avec les institutions européennes d'aide bilatérale et celles du groupe de la Banque Mondiale. Cette collaboration s'est notamment traduite, en ce qui concerne ce dernier groupe, par une participation conjointe au financement des importants projets minier en Mauritanie et agro-industriel en Côte d'Ivoire.

IV,1.3 La participation aux organismes multilatéraux

La Commission a participé, en qualité d'observateur, à toutes les conférences importantes organisées par les Nations Unies en matière d'aide au développement.

Une place prépondérante a été occupée par la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED) qui s'est tenue à New-Delhi en février et mars 1968. De même, la Commission a suivi attentivement les travaux du Conseil Economique et Social (ECOSOC) et notamment de son Comité de la Planification du Développement, qui s'est réuni en mai à Addis-Abeba en vue de la préparation de la 2ème décennie du Développement des Nations Unies. La Commission a aussi suivi les travaux de l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI) à Vienne.

Sur le plan régional, une attention particulière a été accordée aux travaux de la Commission Economique pour l'Afrique (CEA) et plus spécialement à la 2ème Conférence sur l'Industrie et les Finances organisée par cette dernière.

Enfin, la Commission a continué à participer régulièrement à l'ensemble des travaux du Comité d'Aide au Développement (CAD) de l'OCDE. La Commission a participé tant au Comité lui-même que, dans ses différents groupes de travail, à l'étude de certains problèmes de l'aide au développement : volume et conditions de l'aide, aide liée, répartition des charges de l'aide entre pays donateurs, efficacité de "l'effort propre" des pays bénéficiaires, amélioration de l'opinion publique à l'égard de l'aide au développement, aide à l'enseignement, etc...

VI, 2

RELATIONS ENTRE LES INSTANCES COMMUNAUTAIRES ET LES AUTORITES

COMPETENTES DES E.A.M.A.

Les Etats associés ont envoyé 18 délégations officielles à Bruxelles en 1968, soit pour présenter de nouveaux projets au FED, soit pour faire le point de ceux soumis à l'examen de la Commission.

Les fonctionnaires de la Commission chargés de la gestion de la coopération financière et technique ont effectué une cinquantaine de missions dans les différents Etats associés, en vue de discuter avec les autorités responsables des programmes d'intervention du FED, de recueillir les informations nécessaires pour l'instruction des projets en instance et de régler éventuellement des questions pendantes au sujet de la réalisation de ceux en cours. Cet effort de dialogue particulièrement intense s'explique par le souci de la Commission de hâter l'engagement des ressources du 2ème FED compte tenu de l'échéance prochaine de la Convention de Yaoundé.

L'efficace collaboration des services de la Commission et des instances des pays associés a, une fois de plus, permis de mener à bien un nombre important de projets en réduisant autant que possible les délais d'instruction et d'exécution.

./.

VI,3 GESTION DU PERSONNEL DE CONTROLE ET D'ASSISTANCE TECHNIQUE

VI,3.1 Contrôle délégué et technique des projets

Depuis la désignation, dans les premiers mois de 1968, du contrôleur délégué en Côte d'Ivoire, un contrôleur délégué est en fonction dans chaque EAMA.

La désignation et les fonctions de chaque contrôleur délégué ont été notifiées en son temps par la Commission au Président de la République du pays d'emploi, ainsi qu'à l'Ordonnateur Local et au Payeur Délégué du Fonds Européen de Développement.

Chaque contrôleur délégué a sous son autorité les agents nécessaires au contrôle de l'exécution technique des projets, que ce soient les représentants sur place de bureaux d'études ou des agents recrutés directement. Au 31 décembre 1968, ces agents étaient au nombre de 94 (voir tableau n° 18).

Pour la gestion des programmes de bourses, une coopération plus étroite a été instaurée, au cours de l'année 1968, avec les contrôleurs délégués ; ceux-ci ont été associés notamment à la préparation et au lancement du programme pour l'année 1968/1969 en liaison avec les services compétents des gouvernements des EAMA. De même, les contrôleurs participent à la réalisation de l'enquête par correspondance menée auprès des anciens boursiers

VI,3,2 Assistance technique

Pendant l'année 1968 ont été conclus quarante-six contrats d'assistance technique, dont six concernant le personnel affecté à l'assistance technique postérieure pour l'Hôpital de Mogadiscio. Ces contrats consistent en principe en un cahier de clauses générales établi en 1966 et reçu en 1968 pour préciser la portée de certaines clauses. Le cas échéant, ce contrat-type est aménagé cas par cas au moyen de clauses particulières.

Au 31 décembre 1968, 76 contrats pour la coopération technique liée et générale étaient en cours.

Comme par le passé, le développement des contacts s'est poursuivi avec de nombreux organismes - instituts, écoles supérieures, association d'anciens élèves - susceptibles de faciliter le recrutement des assistants techniques. Plusieurs missions ont été accomplies dans ce but sur le territoire des Etats membres de la Communauté.

A N N E X E 1

Résolutions du Conseil d'Association sur
l'orientation générale de la coopération
financière et technique, prises en appli-
cation de l'article 27 de la Convention
d'Association.

+

+ +

Résolution N° 1/66

I. OBJECTIFS DE LA COOPERATION FINANCIERE ET TECHNIQUE

1. Investissements directement productifs

Sans pour autant négliger les efforts dans le domaine de l'infrastructure, il paraît souhaitable de favoriser les interventions dans les secteurs directement productifs par une utilisation aussi large que possible de toute la gamme des moyens prévus par la Convention de Yaoundé et en tenant compte de la structure économique et sociale du pays considéré et de son degré de développement.

2. Diversification des économies

La diversification des économies des Etats associés par les moyens tant du F.E.D. que de la B.E.I. est un des objectifs principaux de la coopération financière et technique. Elle doit s'accomplir :

- a) en élargissant la gamme des productions agricoles et industrielles tant pour la consommation intérieure que pour l'exportation pour faire face en partie à la détérioration constatée des termes de l'échange des Etats associés ;
- b) en développant la prospection et l'exploitation minières ;
- c) en favorisant la création d'une base industrielle notamment par la transformation industrielle de la production locale ;
- d) en réformant entre autres moyens par des crédits à l'équipement, les structures de production et de commercialisation notamment dans l'agriculture, l'élevage, la pêche et l'artisanat ;
- e) en développant le secteur des services (transports, tourisme, etc . . .).

On devra éviter dans ce domaine des interventions mal coordonnées risquant de provoquer des phénomènes de surproduction et de concurrence préjudiciables aux intérêts des Etats associés.

3. Concentration des efforts

Afin que l'aide financière de la Communauté puisse avoir un effet rapide et durable sur les structures des Etats associés, il y a lieu de promouvoir la réalisation d'objectifs ayant une signification et une importance déterminantes pour leur croissance économique et sociale ; ceci requiert notamment la concentration des efforts sur certains secteurs-clés d'activité ou des zones géographiques de développement. Dans cette optique, une attention particulière devrait être accordée aux projets intéressant deux ou plusieurs Etats associés.

4. Création de moyens propres de développement et de fonctionnement

Dans le choix des projets, il y a lieu de donner la préférence aux projets susceptibles d'aider les Etats associés intéressés à se créer des moyens propres de développement et de fonctionnement. Ceci permettrait de multiplier les opérations pouvant être financées sur les ressources locales.

5. Stimulation des efforts des producteurs

Les projets doivent être choisis autant que possible de manière à stimuler l'effort des producteurs et des entreprises des pays intéressés et l'investissement de capitaux nouveaux, locaux ou extérieurs, en vue de l'extension d'entreprises existantes ou la création d'entreprises nouvelles.

6. Prise en considération des projets régionaux

Pour favoriser le développement de la coopération et des échanges interafricains, une attention particulière doit être donnée aux projets d'intérêt régional en vue d'une complémentarité plus poussée des économies.

7. Développement économique et social harmonieux et équilibré des Etats associés

En vue de promouvoir un développement harmonieux et équilibré de l'ensemble des Etats associés, chaque fois que cela s'avérerait nécessaire, des mesures particulières devraient être prises par la Communauté, tenant compte des facteurs qui, en tout état de cause, retardent l'action du F.S.D. dans le développement de certains pays, l'objectif final étant l'élévation du niveau de vie dans les E.A.M.A.

En outre, la Communauté pourrait de façon appropriée et dans le cadre de la Convention de Yaoundé, aider certains Etats associés à accéder aux crédits de la B.E.I.

8. Initiative des Etats associés dans le choix des projets

L'initiative de la présentation des projets appartient aux Etats associés, juges de l'ordre de priorité à établir nécessairement entre les projets concurrents à cette occasion.

Il convient que soient poursuivis et autant que possible intensifiés les contacts prévus à l'article 22 de la Convention, entre la Communauté et les Etats associés, au cours de l'instruction des projets ou programmes.

9. Charges récurrentes

Dans la sélection des projets, il devra être tenu le plus grand compte des charges récurrentes, estimées de façon réaliste, que ces projets peuvent entraîner et plus particulièrement de leurs implications éventuelles sur les budgets de fonctionnement des Etats bénéficiaires.

II. MOYENS ET CONDITIONS DE LA COOPERATION FINANCIERE ET TECHNIQUE

10. Utilisation plus équilibrée des divers moyens financiers et techniques

En vue d'une utilisation complète et équilibrée de tous les moyens financiers mis à la disposition des Etats associés par la Convention, les possibilités de financement par aides remboursables (prêts à des conditions spéciales sur les ressources du Fonds et prêts sur les ressources de la B.E.I.) devraient être exploitées davantage pour les projets ou parties de projets qui représentent les caractéristiques requises pour ces modes de financement compte tenu de leur intérêt économique, de leur rentabilité et de la capacité d'endettement de l'Etat intéressé.

A cette fin, les Etats associés devraient favoriser la présentation de projets répondant à ces critères.

11. Utilisation des moyens financiers dans les meilleures conditions économiques

L'utilisation des montants attribués pour le financement de projets ou de programmes doit se faire dans les meilleures conditions économiques. Dans cet ordre d'idées, les Etats associés et la Communauté, dans les limites de leur compétence respective, devraient veiller à :

- éviter que le coût des projets et leur réalisation ne soient affectés

a) par des délais trop importants entre l'approbation des projets et leur réalisation,

b) par l'absence de conditions normales de concurrence, notamment du fait de réglementations et pratiques administratives susceptibles d'entraver le jeu de ces conditions ;

- combler le plus rapidement possible les retards intervenus dans l'exécution de projets déjà approuvés.

En outre, les Etats associés devraient assurer le bon entretien et le fonctionnement courant des réalisations.

12. Efforts propres des Etats associés

Pour valoriser l'aide de la Communauté qui a toujours un caractère complémentaire, l'effort propre des Etats associés devrait, le cas échéant avec l'assistance technique de la Communauté, essentiellement porter sur :

- a) une programmation rationnelle du développement économique et une utilisation judicieuse des diverses ressources disponibles ;
- b) une politique économique tendant à susciter et à multiplier dans le cadre de cette programmation, les initiatives - notamment privées - dans les activités contribuant au développement de l'ensemble de l'économie ;
- c) une politique financière qui permette à l'Etat intéressé d'accroître autant que possible la participation financière à son propre développement.

.../...

En outre, les projets doivent être conçus de manière à :

- augmenter les recettes publiques et éviter un accroissement disproportionné des dépenses publiques (compte tenu de l'augmentation de la population et de l'expansion économique) ;
- favoriser l'accroissement des recettes extérieures et maintenir dans les limites adéquates les dépenses extérieures, spécialement en ce qui concerne les paiements courants de manière à assurer l'équilibre des mouvements de devises.

13. Contrôleurs-délégués

L'institution d'un "contrôleur-délégué" pour chaque Etat associé peut être une initiative heureuse. Il conviendrait cependant qu'au préalable ses attributions soient définies et précisées à l'Etat intéressé.

III. AIDES A LA PRODUCTION ET A LA DIVERSIFICATION

A. AIDES A LA PRODUCTION

14. Aides à la production proprement dites

Il conviendrait de prendre les mesures suivantes dans le cadre des dispositions de la Convention :

- ajustement des prix d'objectifs en fonction des facteurs accidentels qui échappent aux pouvoirs de décision des Etats associés,
- fixation des tranches annuelles de soutien en tenant compte de l'écart déterminé entre le prix de revient constaté et le prix de vente,

- possibilité, compte tenu des nécessités économiques, de reporter sur les tranches ultérieures, les crédits non utilisés,
- possibilités de bénéficiaire, pour un même produit, de mesures de soutien de prix en même temps que d'avances aux caisses de stabilisation de cours de produits,
- les avances aux caisses de stabilisation des cours des produits ne doivent pas être grevées d'intérêts, pendant la durée convenue de ces avances.

15. Amélioration structurelle des cultures

En vue de moderniser les structures agricoles existantes dans les Etats associés, il convient de suivre attentivement les actions entreprises par les E.A.M.A. pour la mise en place d'un encadrement en milieu rural et la vulgarisation de méthodes rationnelles de production et de variétés nouvelles sélectionnées. Dans cet ordre d'idées, la Communauté doit accorder une priorité à l'acquisition de matériel de production agricole approprié, utilisable par le paysan africain et malgache qui doit être le premier bénéficiaire de l'aide communautaire.

La Communauté poursuivra l'examen des possibilités offertes par une collaboration avec la Commission de l'Euratom en vue d'étudier l'amélioration des productions végétales et animales. La suite qu'il conviendra de réserver à ces études sera décidée ultérieurement et en temps opportun, à l'initiative des Etats associés intéressés.

B. AIDES A LA DIVERSIFICATION

16. Diversification agricole

L'alignement sur les prix mondiaux, préconisé par la Convention de Yaoundé, implique cette diversification, du seul fait que les prix mondiaux ne permettent pas, dans un certain nombre de cas, de maintenir la production des produits existants à des conditions rentables, sans parler de son augmentation.

Par ailleurs, l'obligation d'être compétitif sur le marché mondial et notamment sur celui de la Communauté nécessite la prise des mesures adéquates indispensables.

La Communauté et les Etats associés doivent donc participer à des recherches agronomiques en vue de déterminer les variétés végétales les plus intéressantes. L'effort doit également porter sur les produits agricoles pouvant amener une amélioration de l'équilibre alimentaire des populations et une économie de devises pour les pays intéressés (riz, mil, manioc, igname, pomme de terre, haricot, etc ...).

17. Diversification industrielle

Dans le cadre des études d'industrialisation des Etats associés entreprises par la Commission, il convient de mettre l'accent sur les points suivants :

- les Etats associés doivent continuer à être consultés et associés aux travaux de la Communauté pour qu'un dialogue fructueux puisse se poursuivre. Cette collaboration éviterait des dualités entre les lignes directrices des divers plans de développement et de programmes découlant de ces études,
- la nécessité de concevoir à l'échelon d'un espace économique viable, tout en restant attentif au danger de développement non harmonieux à l'intérieur d'une région quand certains critères ne sont pas suffisamment observés,

.../...

- bien que cette industrialisation se caractérise au début par la création d'unités de production de biens de consommation, il ne faudrait pas pour autant négliger l'examen de l'opportunité de créer des unités destinées à la fabrication des moyens de production.

IV. ASSISTANCE ET COOPERATION TECHNIQUE

18. Assistance technique préparatoire et concomitante aux investissements

Les Etats intéressés doivent continuer à être associés au choix des bureaux d'études. Il est rappelé que le choix des bureaux d'études, qu'ils soient installés dans les Etats membres ou dans les Etats associés, est essentiellement guidé par des critères d'expérience, d'efficacité et d'indépendance et s'effectue sur la base des dispositions de l'article 25 de la Convention.

19. Assistance technique postérieure aux investissements

En raison de la pénurie de cadres qui constitue un obstacle sérieux à la mise en route et l'exploitation des investissements financés par la Communauté, il convient d'accorder toute l'attention souhaitable aux possibilités offertes par l'article 4 du Protocole n° 5 de la Convention.

20. Formation des cadres et formation professionnelle

Une politique d'investissement n'est valable que dans la mesure où un programme de formation des hommes qui seront chargés de les réaliser et de les exploiter, est entreprise simultanément.

Pour accomplir cette mission, on doit avoir présent à l'esprit la situation particulière de chaque Etat associé.

a) Secteurs de formation

Les efforts portant sur la formation des cadres, notamment des cadres moyens du personnel d'administration et des services publics et les efforts portant sur la formation professionnelle devraient être accrus en étroite liaison avec les projets de développement financés par la Communauté, de manière à faciliter la relève des assistants techniques européens et à assurer la gestion correcte des investissements effectués, notamment dans le secteur agricole.

b) Lieu de formation

La formation des cadres moyens et dans la mesure du possible des cadres supérieurs devrait se faire dans les Etats associés, en fonction des possibilités et des demandes de ces Etats.

Dans cet ordre d'idées, il conviendrait de renforcer les actions déjà entreprises en vue d'élargir les possibilités de formation sur place ainsi que de favoriser la création d'établissements spécialisés dont les programmes se compléteraient en évitant tout double emploi, qui seraient adaptés aux besoins propres des Etats associés et qui couvriraient un ou plusieurs Etats associés.

c) Collaboration entre les Etats associés et la Commission

Les Etats associés souhaitent une collaboration plus étroite avec la Commission pour tout ce qui concerne les bourses et colloques.

.../...

21. Etudes générales

Les études générales financées par la Communauté seront effectuées en étroite collaboration avec les autorités compétentes des Etats associés.

Les résultats de ces études continuent à être communiqués en temps opportun aux Etats associés.

Résolution 2/67I. INVESTISSEMENTS ECONOMIQUES ET SOCIAUX1. Sélection des projets

Tout en poursuivant l'effort de modernisation des structures traditionnelles, les projets dans les secteurs de l'agriculture, y compris l'élevage et la pêche devront faire une plus large place à la création d'entreprises-nôles utilisant une organisation et des techniques de type industriel. De telles entreprises ont pour but d'assurer une assistance technique, commerciale et matérielle aux producteurs traditionnels de la région.

Toutefois, l'établissement de telles entreprises devra être effectué en tenant compte des perspectives de débouchés et autant que possible de la nécessité d'une coordination sur le plan régional.

Ces entreprises devront être gérées de telle sorte que les producteurs traditionnels, ainsi que les consommateurs du pays, en retirant le maximum d'avantages directs et indirects compatibles avec les conditions du marché.

Les Etats associés s'efforceront de présenter des projets d'études et d'investissements qu'ils jugent utiles dans le cadre des conclusions du Groupe mixte d'experts pour l'écoulement des produits originaires des E.A.M.A.

La Communauté examinera, en conformité des dispositions de la Convention de Yaoundé et avec une attention particulière, les projets d'études et d'investissements présentés par les E.A.M.A. et s'inscrivant dans le cadre des conclusions unanimes du rapport du Groupe mixte d'experts pour l'écoulement des produits originaires des E.A.M.A.

En outre, la Communauté et les Etats associés continueront à prendre toutes dispositions pour une utilisation satisfaisante des crédits prévus au titre de prêts spéciaux.

2. Exécution des projets

La participation des Etats associés à la réalisation des projets sera renforcée dans les limites de leurs possibilités. Pour pallier les insuffisances signalées au niveau des Etats associés, la Communauté continuera, selon les cas, à prêter aux Etats associés qui en feraient la demande une assistance technique concomitante à la réalisation de ces projets. De plus, lorsque la technicité ou l'ampleur particulière d'un projet l'exigent, la Commission pourra prévoir, dans la convention de financement, la fourniture de l'assistance technique nécessaire pour assurer la direction des travaux dans les meilleures conditions.

La Communauté examinera toute possibilité d'accélérer l'exécution des projets.

3. Entretien des réalisations

Les Etats associés poursuivront et accroîtront si nécessaire leurs efforts en vue d'assurer l'entretien et le bon fonctionnement des réalisations financées par le Fonds. A cette fin, ils devraient mettre en place des modalités budgétaires permettant d'affecter des ressources suffisantes et régulières pour assurer la couverture des dépenses correspondantes de matériel et de personnel qualifié de gestion et d'encadrement.

4. Utilisation des aides

Les réalisations financées par l'aide communautaire doivent recevoir une utilisation conforme aux objectifs que les Etats associés se sont fixés pour chaque projet et qui sont repris dans les conventions de financement.

En tirant les leçons de l'expérience acquise, les Etats associés et la Communauté examineront de commun accord les mesures devant être prises éventuellement pour assurer cette utilisation de la manière la plus adéquate et la plus complète.

II. AIDES A LA PRODUCTION ET A LA DIVERSIFICATION

5. Amélioration structurelle et diversification

Il importe que les efforts déjà entrepris par les Etats associés soient poursuivis avec l'aide de la Communauté pour parvenir :

- à une adaptation aux cours mondiaux des principaux produits exportés, notamment par l'amélioration de leur production, de leur transport, de leur conditionnement et de leur commercialisation ;
- à un accroissement de la production et des ventes des qualités susceptibles de répondre le mieux à la demande existante ou potentielle ;
- et à une diversification des productions et éventuellement à l'élimination de celles reconnues non rentables.

La Communauté continuera à soutenir ces efforts, par le financement d'investissements productifs et d'opérations d'assistance technique, de formation, de vulgarisation et de promotion commerciale, y compris des actions publicitaires.

6. Aides à la production

Afin d'accélérer l'examen des nouvelles tranches annuelles d'aides à la production, il importe que chaque Etat associé intéressé présente dans les meilleurs délais les rapports annuels sur l'utilisation des sommes reçues à ce titre.

La Communauté continuera à prendre toute mesure propre à réduire les délais d'exécution.

III. FORMATION DES CADRES ET FORMATION PROFESSIONNELLE

La formation des hommes doit être entreprise sur la base de programmes généraux établis par les Etats associés en fonction des besoins et de toutes les aides extérieures disponibles. Une attention particulière doit être attachée, dans l'élaboration de ces programmes, à la formation des cadres et à la formation professionnelle, dans les secteurs de la production et de la commercialisation, ainsi qu'aux besoins nouveaux résultant de la réalisation des projets d'investissements à financer par le F.E.D. ou la B.E.I.

Pour la mise en oeuvre des programmes nationaux, il importe que soit renforcée et élargie la coopération entre les Etats associés en vue d'utiliser au mieux les possibilités de formation en Afrique et à Madagascar.

Pour assurer le meilleur rendement possible des programmes de bourses et de programmes de formation spécifique, le personnel nouvellement formé doit être utilisé, par son pays, en fonction de la formation reçue.

Il serait souhaitable à cet égard que la règle déjà appliquée par divers Etats associés qui subordonnent l'octroi des bourses à un engagement de la part des bénéficiaires de travailler pendant un temps à déterminer dans leur pays d'origine, soit étendue à tous les Etats associés.

Par ailleurs, il conviendrait d'examiner les mesures pratiques permettant de résoudre certains problèmes relatifs à la reconnaissance ou à l'équivalence des diplômes délivrés dans les différents établissements de formation des Etats membres

Pour apprécier les résultats de la coopération dans ce domaine, le Conseil d'Association procédera, soit à la demande de la Communauté, soit à la demande des Etats associés, à un échange de vues sur l'utilisation des programmes de formation.

La Communauté et les Etats associés étudieront en outre les mesures à prendre pour que les bénéficiaires des bourses puissent entreprendre leurs études dans les Etats membres dès le début des divers cycles d'enseignement.

+

+ . . . +

Résolution 3/68Investissements économiques et sociaux et assistance technique liée

1. Dans l'intérêt de la coopération économique et des échanges interafricains, les États associés concernés s'efforceront d'harmoniser, de la manière la mieux appropriée, leurs projets d'investissements, de manière à stimuler le développement de tous les États intéressés dans les conditions les plus économiques possibles et à contribuer au renforcement de la solidarité existant entre eux.

La Communauté est prête à contribuer pour sa part à la réalisation de cet objectif, en apportant l'assistance technique que pourront lui demander les États associés pour établir les programmes coordonnés d'investissements dans les domaines où la coopération régionale est souhaitable. Elle favorisera les échanges d'information à cette fin.

En particulier, dans le domaine de l'industrialisation, les efforts déjà entrepris seront poursuivis et éventuellement accentués en vue de l'établissement de programmes d'investissements concertés à l'échelle plurinationale et d'accords de marchés organisant l'aire de distribution des produits des industries nouvelles.

2. Dans la sélection des projets intéressant la production agricole, il convient d'apporter toute l'attention souhaitable au développement de la production vivrière, parallèlement aux efforts faits dans le domaine des cultures industrielles.
3. Pour le développement de l'élevage, il conviendra de renforcer les actions coordonnées des pays producteurs tendant à l'amélioration du cheptel, notamment sur le plan sanitaire, et à l'accroissement de sa productivité. Ces actions seront orientées dans le sens de la recherche et de la mise en place de structures modernisées de production et de commercialisation.

Afin que le secteur de l'élevage contribue de manière accrue à l'élévation du niveau de vie dans les Etats associés, il importe en particulier que soient élargis les accords déjà établis entre les Etats africains producteurs et consommateurs en vue de régulariser et d'améliorer les courants d'approvisionnement en produits animaux.

4. Sans porter préjudice aux intérêts nationaux particuliers des Etats associés, il y a lieu d'accorder une importance accrue à la création et à l'amélioration des moyens de communications, notamment entre les Etats lorsqu'ils ont pour but de faciliter les échanges et de réduire le handicap des régions et des pays de l'intérieur.

Formation des cadres et formation professionnelle

5. Afin de répondre, au mieux des possibilités existantes, aux importants besoins des Etats associés en matière de formation, il convient que la Communauté et les Etats associés examinent les mesures à prendre pour diversifier les méthodes de formation, notamment par l'emploi de techniques nouvelles d'enseignement.

ANNEXE N° 2LISTE DES TABLEAUX

<u>N° 1</u>	Montants des engagements nets de crédits
<u>N° 2</u>	Répartition par secteurs des crédits engagés
<u>N° 3</u>	Répartition par pays des crédits engagés
<u>N° 4</u>	Etudes, envois d'experts et assistance technique liée aux investissements, engagés en 1968
<u>N° 5</u>	Situation statistique de l'exécution des projets du 2ème FED et de la BEI
<u>N° 6</u>	Opérations du 2ème FED et de la BEI terminées au 31 décembre 1968
<u>N° 7</u>	Nombre d'experts et bureaux d'études financés par le FED du 1er janvier au 31 décembre 1968
<u>N° 8</u>	Aides à la production - Programmes quinquennaux
<u>N° 9</u>	Aides à la production - Répartition par produits des crédits prévus dans les programmes quinquennaux
<u>N° 10</u>	Aides à la production - Tranches annuelles approuvées du 1er janvier au 31 décembre 1968
<u>N° 11</u>	Aides à la production - Soutien des prix
<u>N° 12</u>	Aides à la production - Evolution des prix des produits
<u>N° 13</u>	Aides à la production - Améliorations structurelles
<u>N° 14</u>	Boursiers ressortissants des E.A.M.A. 1967/68 - Répartition par pays d'origine et d'affectation
<u>N° 15</u>	Boursiers ressortissants des E.A.M.A. 1967/68 - Répartition par pays d'origine et secteurs de formation
<u>N° 16</u>	Résultats obtenus (en %) par secteurs et niveaux de formation - Année académique 1967/1968
<u>N° 17</u>	Bourses de formation par correspondance utilisées au cours de l'année 1967/1968
<u>N° 18</u>	Contrôleurs techniques et délégués employés pour la réalisation des projets financés par le FED
<u>N° 19</u>	Description sommaire des projets engagés en 1968

TABLEAU N° 1

MONTANTS DES ENGAGEMENTS NETS DE CREDITS PENDANT L'ANNEE 1968

ET RECAPITULATION DEPUIS LE 1er JUI N 1964

EAMA + OPERATIONS D'ENSEMBLE

<u>Source</u>	<u>Type d' aide</u>	<u>1 janvier 31 déc. '68</u>	<u>1 juin '64 31 déc. '68.</u>
2ème FED Dons	Investissements	52.670	286.545
	Assistance technique liée et contrôle	2.727	33.395
	Aides à la production	16.932	83.815
	Aides à la diversification	15.334	79.579
	Coopération technique générale	9.575	35.542
	. Experts, études générales et promotion commerciale	931	13.043
	. Programmes de formation	8.024	21.654
	. Informations générales	620	845
	Secours d'urgence	1.114	2.963
	Frais administratifs et divers	6	792
	Total dons	98.358	522.631
2ème FED Prêts spéciaux	Investissements	6.400	14.599
	Aides à la diversification	2.982	13.776
	Total prêts spéciaux	9.382	28.375
2ème FED Avances	Avances aux caisses de stabilisation	9.937 *	11.703 *
2ème FED	TOTAL GENERAL	1107.740	551.006
B.E.I.	Participation au financement d'investissements	24.341	45.291
	TOTAL GENERAL	132.081	596.297

* Non compris dans le total des engagements, puisqu'il s'agit d'avances sur la trésorerie du Fonds

TABLEAU N° 2

REPARTITION PAR SECTEURS DES CREDITS ENGAGES

Secteurs d'intervention	1 janvier à 31 decem. 1968				Total 1.6.64/31.12.68		
	BEI	2e FED			Budget Commission + 2e FED + BEI		
	UC (000)	UC (000)	%	%	UC (000)	%	%
<u>Industrialisation</u>							
- Général		1.363		5,2	2.158		3,9
- Industries manufacturières	405			1,5	8.229		15,0
- Industries agricoles	10.606	2.515		50,2	16.731		30,6
- Energie		257		1,0	6.654		12,2
- Mines	11.000			40,1	20.982		38,3
	22.011	4.135	18,4	100	54.774	9,0	100
<u>Production rurale</u>							
- Général		101		0,2	930		0,4
- Plantations		5.821		11,4	69.053		127,4
- Aménagements agricoles		3.989		7,8	52.119		20,6
- Paysannats, coopératives, animation		2.501		4,9			
- Amélioration structurelle & diversif.		26.214		51,1	76.066		30,1
- Elevage (et pêche)		6.351		12,4	14.166		5,6
- Promotion commerciale		100		0,2	695		0,3
- Soutien des prix		6.194		12,1	39.356		15,6
		51.271	36,0	100	252.385	41,3	100
<u>Transports et communications</u>							
- Général					59		0
- Routes et ponts	2.330	11.391		27,1	100.611		60,2
- Chemins de fer		21.400		42,5	23.597		16,8
- Ports et voies fluviales		4.490		9,0	27.397		16,1
- Télécommunications		3.275		6,5	3.411		2,1
- Aéroports		7.403		14,7	9.374		5,1
	2.330	47.959	35,4	100	170.452	27,9	100
<u>Hydraulique, édilité, habitat</u>							
- Hydraulique villageoise		89		3,0	15.124		139
- Adduction d'eau urbaine		2.891		97,0	17.539		146
- Assainissements urbains		-			5.589		15
		2.980	2,1	100	38.252	6,3	100
<u>Santé</u>							
- Infrastructure		9		100	23.948		100
- Campagnes sanitaires		-			734		
		9	0	100	24.682	4,0	100

(a) Y compris la promotion commerciale 1964/66

TABLEAU N° 2 (suite)

REPARTITION PAR SECTEURS DES CREDITS ENGAGES

Secteurs d'intervention	1 janv. à 31 decem. 1968				Total 1.6.64/31.12.68	
	Budget de la Commission	2e FED			Budget Commission + 2e FED + BEI	
	UC (000)	UC (000)	%	%	UC (000)	%
<u>Enseignement et formation</u>						
- Général					223	0,3
- Infrastructure d'enseignement						
. général		80		0,7	12.639	19,6
. technique et professionnel		877		7,7	18.028	28,0
- Projets spécifiques de formation profess. et envoi d'instructeurs		5.939		57,4	7.091	11,0
- Bourses	1.000	3.236		37,3	25.299	39
- Stages		54		0,5	272	0,4
- Colloques	8	150		1,4	781	1,2
	1.008	10.336	84,0	100	64.333	10,5
<u>Divers et non affectés par secteur</u>						
- Informations, documentation		120		56,0	353	6,5
- Secours d'urgence					1.849	34,3
- Programmation et assistance technique générale		70		34,0	2.425	45,0
- Etudes générales		21		10,0	245	4,5
- Frais administratifs et financiers					518	9,6
		211	0,1	100	5.390	0,9
<u>TOTAL</u>	2ème FED	116.900		82,4		90,3
<u>GENERAL</u>	BEI	24.341	100	17,2	610.268	100
	Budget Commission	1.008		0,7		3,3
Avances aux caisses de stabilisation		24.341			45.291	

N.B. : Les montants indiqués dans ce tableau sont ceux des engagements initialement pris pour les diverses opérations ; ils ne tiennent donc pas compte des réajustements ultérieurs (qui peuvent être en hausse ou en baisse, selon les cas), ni des frais de contrôle technique et délégué.

Ceci explique les différences entre les totaux du tableau 1 et ceux du tableau 2 et les divergences qui existent entre ces deux tableaux pour certains types particuliers d'opérations (spécialement les soutiens des prix). En outre, le tableau 2 indique les crédits provenant du budget de la Commission affectés à la coopération technique et financière.

REPARTITION PAR PAYS DES CREDITS ENGAGES

RECAPITULATION DU 1er JUIN 1964 AU 31 DEC. 1968

U.C. (000)

<u>E.A.M.A.</u>	<u>2ème FED</u>		<u>BEI</u>	<u>TOTAL</u>
	<u>Dons</u>	<u>Prêts spéciaux</u>	<u>Prêts ordinaires</u>	
Burundi	14.863			14.863
Cameroun	35.316	14.522	8.505	58.343
Centrafrique	22.856	227		23.083
Congo (Brazzaville)	17.928		9.000	26.928
Congo (Kinshasa)	40.823			40.823
Côte d'Ivoire	38.841	9.657	11.115	59.613
Dahomey	20.695			20.695
Gabon	17.573		3.241	20.814
Haute-Volta	22.506			22.506
Madagascar	61.580			61.580
Mali	28.676			28.676
Mauritanie	14.348	2.754	11.000	28.102
Niger	22.664			22.664
Rwanda	14.302			14.302
Sénégal	53.449		2.430	55.879
Somalie	25.108			25.108
Tchad	30.520	1.215		31.735
Togo	10.666			10.666
Crédits non ventilés ⁽¹⁾	29.918			29.918
T O T A L	522.631	28.375	45.291	551.006

(1) Etudes générales, bourses, stages, colloques, information générale

TABLEAU N° 4

ETUDES, ENVOIS D'EXPERTS ET ASSISTANCE TECHNIQUE
LIÉS AUX INVESTISSEMENTS, ENGAGÉS EN 1968

U.C.

<u>Secteurs d'intervention</u>	<u>Projets séparés d'A.T. (a)</u>		<u>A.T. comprise dans les projets</u>	<u>Total.</u>	<u>Total du 1 juin '64 au 31 déc. '68</u>
	<u>Procédure accélérée</u>	<u>Procédure normale</u>			
	<u>du 1er janv. au 31 déc. 1968</u>				
Industrialisation	665 500	—	75 000	740 500	2 859 500
Production rurale	257 969	—	4 414 796	4 672 765	30 537 765
Transports et communications	156 500	466 000	1 176 710	1 799 210	12 605 210
Hydraulique, édilité et habitat	153 899	—	10 000	163 899	2 316 899
Santé	9 000	—	—	9 000	3 429 000
Enseignement et formation	5 500	—	—	5 500	1 549 500
Divers	70 000	—	—	70 000	2 401 000
T O T A L	1 318 368	466 000	5 676 506	7 460 874	55 698 874

(a) Y compris certaines opérations d'assistance technique engagées sous d'autres titres que la "coopération technique liée aux investissements".

TABLEAU N° 5

SITUATION STATISTIQUE DE L'EXECUTION DES PROJETS DU 2^e FED ET DE LA BEI

U.C. (000)

2 ^e FED : DONNS	AU 31 DEC. 1967			AU 31 DEC. 1968		
	Engagements	Marchés Devis Contrats	Paiements	Engagements	Marchés Devis Contrats	Paiements
Investissements	233.875	35.709	15.353	286.545	97.289	44.634
Assistance technique liée aux investissements et contrôle	30.668	17.107	10.275	33.395	23.699	18.245
Aides à la production	<u>66.883</u>	<u>38.053</u>	<u>34.735</u>	<u>83.815</u>	<u>60.985</u>	<u>49.601</u>
- Soutien des prix	25.478	22.117	18.535	30.890	29.537	23.069
- Amélioration structurelle	41.405	15.936	16.200	52.925	31.448	26.532
Aides à la diversification	64.245	32.432	19.742	79.579	38.851	28.155
Coopération technique générale	<u>25.967</u>	<u>15.764</u>	<u>13.096</u>	<u>35.542</u>	<u>20.693</u>	<u>18.813</u>
- Experts, études générales et promotion commerciale	12.112	4.490	2.976	13.043	5.097	3.506
- Bourses	12.872	10.345	10.340	20.708	14.122	14.122
- Colloques	551	551	393	702	702	534
- Stages	207	207	129	244	244	170
- Information générale	225	171	158	845	528	481
Secours d'urgence	1.849	1.801	1.158	2.963	1.902	1.192
Avances aux caisses de stabilisation [*]	(1.766)		0 (a)	(11.703)	(4.535)	(a) 3.619
Frais financiers et administratifs	786	786	430	792	792	770
T O T A L D O N N S	424.273	141.652	94.789	522.631	244.211	161.410
<u>2^e FED : PRETS A CONDITIONS SPECIALES</u>						
Investissements	8.199	1.215	767	14.599	1.215	827
Aides à la diversification	10.794	6.482	300	13.776	6.482	536
TOTAL PRETS A CONDITIONS SPECIALES	18.993	7.697	1.067	28.375	7.697	1.363
Total 2 ^e me F.E.D.	443.266	149.349	95.856	551.006	251.908	162.773
Exécution des PRETS DE LA BEI	10.000		7.424	45.291		12.808

* Non comprises dans le total

(a) Montant payé net, donc déduction faite des remboursements effectués

OPERATIONS DU 2ème FED ET DE LA BEI TERMINEES AU 31 DEC. 1968

<u>Type d'aide</u>	UC (000)	
	<u>Engagé</u>	<u>dont : terminé</u>
I. Assistance technique et études préparatoires aux investissements (ou à d'autres aides)	16.573	2.309
II. Investissements, aides à la diversification et assistance technique concomitante et postérieure	411.321	101
III. Aides à la production		
a. Soutien de	31.312	19.255
b. Amélioration structurelle	52.503	6.658
IV. Coopération technique générale		
a. Envois d'experts, études générales et promotion commerciale	13.043	837
b. Programmes de formation des cadres et formation professionnelle	20.708	12.381
c. Formation de courte durée (colloques) et stages	946	647
d. Programmes d'information	845	204
V. Secours d'urgence	2.963	---
VI. Frais administratifs et financiers	792	770
TOTAL 2ème FED	551.006	43.162
Investissements BEI	45.291	7.900
TOTAL GENERAL	596.297	51.062

TABLEAU N° 7

NOMBRE D'EXPERTS ET BUREAUX D'ETUDES FINANCES PAR LE FED

du 1er janvier au 31 décembre 1968 (1)

Pays d'origine	Administration publique et services sociaux		Agriculture et élevage		Industrie et technologie		Santé		Divers		Total	
	Exp.	Bur.	Exp.	Bur.	Exp.	Bur.	Exp.	Bur.	Exp.	Bur.	Exp.	Bur.
Allemagne	19	1	49	4	102	16	2	-	2	1	174	22
Belgique	13	3	38	1	18	2	1	-	5	-	75	6
France	16	1	88	6	71	19	4	-	8	1	181	27
Italie	4	1	42	-	84	9	26	-	1	-	157	10
Luxembourg	-	-	-	-	2	-	-	-	-	-	2	-
Pays-Bas	2	-	36	-	47	-	-	-	3	-	88	-
C.E.E.	54	6	253	11	324	46	33	-	19	2	683	65
Burundi	-	-	10	2	-	-	-	-	-	-	10	2
Cameroun	-	-	-	-	9	-	-	-	-	-	9	-
Congo-Kinsh.	2	-	-	-	2	-	-	-	-	-	4	-
Côte d'Iv.	-	-	40	-	2	-	-	-	-	-	42	-
Dahomey	-	-	7	-	-	-	-	-	-	-	7	-
Gabon	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	1
Madagascar	-	-	5	-	4	-	-	-	-	-	9	-
Mali	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-
Mauritanie	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	1	-
RCA	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	1
Sénégal	-	-	1	-	1	-	-	-	-	-	2	-
Tchad	-	-	-	-	3	-	-	-	-	-	3	-
E.A.M.A.	3	-	63	3	22	1	-	-	-	-	88	4
Algérie	-	-	-	-	4	-	-	-	-	-	4	-
Autriche	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	1	-
Total général	57	6	316	14	350	47	34	-	19	2	776	69

- (1) -La rubrique "Experts" porte sur les experts individuels (conseillers et personnel opérationnel) ainsi que sur ceux travaillant pour des bureaux d'étude et dont le nombre est expressément prévu dans les contrats.
 -La rubrique "Bureaux" a été introduite séparément pour ne pas évaluer arbitrairement le nombre d'experts ne figurant pas expressément dans beaucoup de contrats.
 -Il est entendu que les experts et les bureaux d'études n'appliquent pas nécessairement leur activité pour toute l'année en question.

TABLEAU N° 8.

AIDES A LA PRODUCTION

PROGRAMMES QUINQUENNAUX

<u>E T A T S</u>	<u>Soutien des prix</u>		<u>Amélioration structurelle</u>		<u>Total</u>	
	UC (000)	%	UC (000)	%	UC (000)	%
Cameroun	1.702	21,7	6.137	78,3	7.839	100
R.C.A.	2.872	56,7	2.188	43,3	5.060	100
Dahomey	1.105	28,1	2.820	71,9	3.925	100
Madagascar	4.097	19,1	17.269	80,9	21.366	100
Mali	1.594	38,-	2.596	62,-	4.190	100
Niger	2.833	58,1	2.042	41,9	4.875	100
Sénégal	15.288	43,6	19.737	56,4	35.025	100
Tohad	4.177	100	-	-	4.177	100
Togo	863	26,8	2.361	73,2	3.224	100
T O T A L	34.531	38,5	55.150	61,5	89.681	100

TABLEAU N° 9

AIDES A LA PRODUCTION : REPARTITION PAR PRODUITS
DES CREDITS PREVUS DANS LES PROGRAMMES QUINQUENNAUX

UC (000)

	<u>Soutien des prix</u>	<u>Amélioration structurelle</u>	<u>Total</u>
<u>ARACHIDE</u>			
Sénégal	15.288	19.737	35.025
Niger	2.522	1.735	4.257
Cameroun	1.702	810	2.512
Dahomey	674	604	1.278
Togo	335	838	1.173
Mali	215	932	1.147
	20.736	24.656	45.392 = (50,6%)
<u>CAFE</u>			
Madagascar	158	6.677	6.835
Cameroun	-	3.666	3.666
Centrafrique	-	1.209	1.209
Togo	-	697	697
Dahomey	-	55	55
	158	12.304	12.462 = (13,9%)
<u>COTON</u>			
Tchad	4.177	-	4.177
Centrafrique	2.872	979	3.851
Mali	1.379	1.318	2.697
Cameroun	-	1.661	1.661
Togo	478	756	1.234
Dahomey	294	618	912
Madagascar	-	696	696
Niger	311	307	618
	9.511	6.335	15.846 = (17,7%)
<u>RIZ</u>			
Madagascar	2.773	9.624	12.397
Mali	-	346	346
	2.773	9.970	12.743 = (14,2%)
<u>PALMIER A HUILE</u>			
Dahomey	-	1.426	1.426
Togo	50	-	50
	50	1.426	1.476 = (1,6%)
<u>POIVRE</u>			
Madagascar	1.166	272	1.438 = (1,6%)
<u>COCO</u>			
Dahomey	137	117	254
Togo	-	70	70
	137	187	324 = (0,4%)
T O T A L	34.531	5.150	89.681 (100%)

AIDES A LA PRODUCTION

Tranches annuelles approuvées du 1er janvier au 31 décembre 1968

Décomposition par produits des crédits initialement engagés

U.C. (000)

	3ème tranche			4ème tranche			5ème tranche		
	Soutien des prix	Amélior. struct.	Total	Soutien des prix	Amélior. struct.	Total	Soutien des prix	Amélior. struct.	Total
<u>CAMEROUN</u>									
Coton	-	-	-	-	-	-	-	286	286
Café	-	-	-	-	-	-	-	449	449
Arachide	-	-	-	-	-	-	61	212	272
	-	-	-	-	-	-	61	947	1008
<u>R.C.A.</u>									
Coton	-	-	-	-	-	-	292	374	693
Café	-	-	-	-	-	-	-	70	70
	-	-	-	-	-	-	292	417	709
<u>DAHOMÉY</u>									
Arachide	-	-	-	201	46	247	-	-	-
Coton	-	-	-	50	355	405	-	-	-
Cocotier	-	-	-	-	43	43	-	-	-
Café	-	-	-	-	11	11	-	-	-
Palmier à huile	-	-	-	-	591	591	-	-	-
	-	-	-	251	1046	1297	-	-	-
<u>MADAGASCAR</u>									
Café	-	2782	2782	-	-	-	-	-	-
Poivre	157	41	198	-	-	-	-	-	-
Riz	608	4108	4716	-	-	-	-	-	-
Coton	-	159	159	-	-	-	-	-	-
	765	7090	7855	-	-	-	-	-	-
<u>MALI</u>									
Coton	-	-	-	-	383	383	-	-	-
Arachide	-	-	-	-	77	77	-	-	-
Riz	-	-	-	-	594	594	-	-	-
	-	-	-	-	1054	1054	-	-	-
<u>NIGER</u>									
Arachide	-	-	-	2012	482	2524	-	-	-
Coton	-	-	-	10	240	250	-	-	-
	-	-	-	2022	722	2774	-	-	-
<u>SENEGAL</u>									
Arachide	-	-	-	3646	8072	11758	-	-	-
<u>TCHAD</u>									
Coton	-	-	-	466	-	466	-	-	-
<u>TOGO</u>									
Arachide	141	381	522	-	-	-	-	-	-
Coton	225	594	819	-	-	-	-	-	-
Café	-	326	326	-	-	-	-	-	-
Cocotier	-	43	43	-	-	-	-	-	-
Palmier à huile	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	366	1344	1710	-	-	-	-	-	-
	1131	8134	9565	6415	10894	17349	353	1364	1717

TABLEAU N° 11

AIDES A LA PRODUCTION

Soutien des prix

Situation financière : 31.12.1968

(000 u.o.)

	<u>Engagé</u>	<u>Payé et en cours</u>
Cameroun	573	143
R.C.A.	2.944	2.555
Dahomey	776	387
Madagascar	3.114	1.366
Mali	660	-
Niger	2.859	1.523
Sénégal	15.095	13.685
Tchad	4.176	3.431
Togo	660	109
TOTAL	30.857	23.199

TABLEAU N° 12

AIDE A LA PRODUCTION

Evolution des prix des produits

Produit : COTONPrix FOB par kilo de coton
fibre - (en Frs. CFA)

Etat	Prix de	Tranche I	Tranche II	Tranche III	Tranche IV	Tranche V
R.C.A.	Objectif	160,100	149,50	147,10	133,-	133,-
	vente prévu	138,518	135,50	132,50	124,940	128,-
	vente réel	136,889	132,359	126,889	124,572p	...
DAHOMÉY	Objectif	138,817	137,035	135,235	132,750	131,130
	vente prévu	128,363	127,573	124,235	130,-	131,130
	vente réel	121,604	121,046	129,849p
MALI	Objectif	150,34	148,-	148,50	147,50	143,50
	vente prévu	143,50	141,23	143,50	143,50	143,50
	vente réel	150,128p	144,078p
NIGER	Objectif	145,-	144,28	141,50	138,-	137,-
	vente prévu	137,-	125,-	128,-	137,-	137,-
	vente réel	143,403	127,875
TCHAD	Objectif	153,304	147,508	141,882	143,385	141,-
	vente prévu	141,-	141,-	136,815	141,-	141,-
	vente réel	136,962	130,702	132,750p
TOGO	Objectif	130,50	127,50	124,60	123,20	120,20
	vente prévu	118,-	118,-	118,-	118,-	116,-
	vente réel	123,285	115,12p	110,91p

Produit : COCO RAPE

Prix FOB par kilo

DAHOMÉY	Objectif	87,-	82,-	77,-	72,-	68,-
	vente prévu	63,-	63,-	63,-	63,-	63,-
	vente réel	63,-	aucune fabrication	(1)	(1)	...

Produit : HUILE DE PALME

Prix CAF par kilo

TOGO	Objectif	58,-	57,50	57,-	56,-	55,-
	vente prévu	54,-	54,-	54,-	54,-	54,-
	vente réel	60,247	51,943	(1)	(1)	(1)

p = Provisoire

(1) Pour ces tranches il n'y a plus de soutien demandé.

TABLEAU N° 12

AIDE A LA PRODUCTION

Evolution des prix des produits

(suite 1)

Produit : ARACHIDE

Prix CAF par kilo
(décortiquées)

<u>Etat</u>	<u>Prix de</u>	<u>Tranche I</u>	<u>Tranche II</u>	<u>Tranche III</u>	<u>Tranche IV</u>	<u>Tranche V</u>
CAMEROUN	Objectif	51,-	49,-	49,-	48,-	46,-
	vente prévu	42,50	42,50	44,-	45,-	38,-
	vente réel	48,775	48,154	48,- p	39,- p	...
DAHOMY	Objectif	51,50	49,50	48,33	45,50	43,50
	vente prévu	47,-	44,-	44,-	40,-	42,-
	vente réel	50,193	45,13	46,- p
MALI	Objectif	43,95	43,59	43,24	42,90	42,57
	vente prévu	42,70	42,70	42,70	42,70	42,70
	vente réel	47,31 p	47,04 p
NIGER	Objectif	50,05	46,50	48,415	41,72	44,-
	vente prévu	48,43	44,-	47,656	38,50	44,-
	vente réel	47,937	45,59
SENEGAL	Objectif	52,50	49,75	49,-	46,25	46,-
	vente prévu	49,50	48,75 France 44,- autres pays	48,50	39,-	46,-
	vente réel	49,55	48,75 France 44,85 autres pays	48,532
TOGO	Objectif	51,50	49,50	46,50	46,-	45,-
	vente prévu	46,11	45,-	43,-	43,-	43,-
	vente réel	46,254	43,713 p	45,25 p

Produit : CAFE

Prix CAF par kilo

MADAGASCAR	Objectif	159,175	143,615	128,141	128,141	128,141
	vente prévu	138,584	134,423	130,263	-	-
	vente réel	154,469	(1)	(1)	(1)	(1)

(1) Pour ces tranches, il n'y a plus de soutien des prix demandé.

p = Provisoire.

AIDE A LA PRODUCTION

Evolution des prix des produits

(Suite 2)

Produit : RIZ

Prix CAF par kilo

<u>Etat</u>	<u>Prix de</u>	<u>Tranche I</u>	<u>Tranche II</u>	<u>Tranche III</u>	<u>Tranche IV</u>	<u>Tranche V</u>
MADAGASCAR	Objectif	61,565	55,172	49,840	45,672	41,350
	vente prévu	41,254	41,270	41,290	41,330	41,350
	vente réel	50,362	41,250 p	(1)

Produit : POIVRE

Prix CAF par kilo

MADAGASCAR	Objectif	217,095	206,247	195,450	180,-	180,-
	vente prévu	180,-	180,-	180,-	180,-	180,-
	vente réel	192,824	189,500 p	...	(1)	(1)

(1) Pour ces tranches, il n'y a plus de soutien des prix demandé.

p = Provisoire.

TABLEAU 13

AIDES A LA PRODUCTION
AMELIORATIONS STRUCTURELLES

Situation financière au 31 décembre 1968

u.o. (000)

	Fournitures		Travaux		Encadrement		Divers	
	Engagé	Payé et en cours	Engagé	Payé et en cours	Engagé	Payé et en cours	Engagé	Payé et en cours
CAMEROUN	4.670	3.434	517	273	-	-	1.399	1.114
R.C.A.	1.786	592	-	-	-	-	326	326
DAHOMY	1.133	985	629	117	346	152	292	228
MADAGASCAR	2.271	665	7.260	505	4.577	1.882	1.840	1.043
MALI	2.029	1.610	164	87	1.078	437	-	-
NIGER	545	211	708	171	648	176	107	91
SENEGAL	5.252	3.798	5.947	282	2.926	2.926	4.064	4.054
TCHAD	-	-	-	-	-	-	-	-
TOGO	886	258	720	181	285	-	550	41
Total	18.572	11.553	15.945	1.619	9.860	5.573	8.578	6.897

5466/VIII/FED/69-F

TABLEAU N° 14

REPARTITION DES BOURSIERS RESSORTISSANTS DES E.A.N.A. 1967/1968 PAR PAYS D'ORIGINE ET D'AFFECTATION

Pays d'affecta- tion Pays d'origine	Pays d'affectation																		Total
	Belgique	Allemagne	France	Italie	Luxembourg	Pays-Bas	Burundi	Cameroun	Congo Brazzaville	Congo Kinshasa	Côte- d'Ivoire	Dahomey	Haute- Volta	Mali	Mauritanie	Rwanda	Sénégal	Israël	
Burundi	32	64	3	13	-	2	33	-	-	7	-	-	-	-	-	-	-	-	154
Cameroun	12	19	59	10	-	4	-	75	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3	182
Centrafrique	-	3	6	3	-	-	-	11	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	24
Congo-Brazzaville	2	9	5	4	-	6	-	11	19	3	-	-	-	-	-	-	-	1	60
Congo-Kinshasa	137	55	16	38	-	-	-	5	122	3	-	-	-	-	-	-	1	-	377
Côte-d'Ivoire	9	6	9	2	-	-	-	4	-	-	80	-	-	-	-	-	-	2	112
Dahomey	11	7	26	7	-	4	-	-	-	-	1	27	-	-	-	-	-	6	91
Gabon	3	2	2	7	-	-	-	5	-	-	1	-	-	-	-	-	-	2	22
Haute-Volta	5	10	25	6	-	1	-	6	-	-	27	-	42	-	-	-	-	6	129
Madagascar	2	27	24	5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	11	69
Mali	1	11	19	5	-	-	-	-	-	-	17	-	-	-	-	-	-	-	55
Mauritanie	2	1	6	3	-	-	-	-	-	-	2	-	-	-	37	-	-	-	51
Niger	1	7	1	6	-	2	-	-	-	-	6	-	-	-	-	-	-	-	51
Rwanda	18	43	1	24	-	-	-	1	-	2	-	-	-	-	-	54	-	3	146
Sénégal	5	-	9	5	-	-	-	-	-	-	4	-	-	-	-	-	36	8	67
Somalie	1	5	1	140	-	3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	150
Tchad	9	15	-	3	-	2	-	15	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	44
Togo	9	6	40	4	-	4	-	6	-	-	22	-	-	7	-	-	-	1	108
Total (affectation)	259	290	252	285	-	28	33	151	19	134	164	27	42	22	37	54	44	51	1.892
				1.114							727								

TABLEAU N° 15

REPARTITION DES BOURSIERS RESSORTISSANTS DES E.A.M.A. - 1967/68

PAR PAYS D'ORIGINE ET SECTEURS DE FORMATION

	Economie	Agriculture	Technique	Professions féminines	Total
Burundi	32	31	84	7	154
Cameroun	72	36	51	23	182
Centrafrique	14	1	8	1	24
Congo-Brazzaville	36	8	16	-	60
Congo-Kinshasa	67	111	186	13	377
Côte-d'Ivoire	31	34	27	20	112
Dahomey	21	13	6	51	91
Gabon	4	7	10	1	22
Haute-Volta	29	21	34	45	129
Madagascar	17	36	6	10	69
Mali	27	19	9	-	55
Mauritanie	6	5	40	-	51
Niger	9	8	33	1	51
Rwanda	17	66	60	3	146
Sénégal	12	14	16	25	67
Somalie	50	25	70	5	150
Tchad	19	24	1	-	44
Togo	21	24	33	30	108
T o t a l	484	483	690	235	1.892
Pourcentages					
1967/1968	25,6	25,6	36,4	12,4	100
1966/1967	27,8	25,7	34,7	11,8	100
1965/1966	24,8	22,9	41,5	10,8	100
1964/1965	25,9	16,8	42,7	14,6	100

RESULTATS (en %) OBTENUS PAR SECTEURS ET NIVEAUX DE FORMATION - ANNEE ACADEMIQUE 1967/1968

SECTEURS NIVEAUX	ECONOMIE		AGRICULTURE		TECHNIQUE		Prof. Féminines		TOTAL PAR NIVEAUX	
	Succès	Echecs	Succès	Echecs	Succès	Echecs	Succès	Echecs	Succès	Echecs
Professionnel	100 %	-	100 %	-	88,7 %	11,3 %	-	-	91,1 %	8,9 %
Moyen	85 %	15 %	91,9 %	8,1 %	81,9 %	18,1 %	-	-	85,4 %	14,6 %
Supérieur	83 %	17 %	78 %	22 %	78,2 %	21,8 %	-	-	79,6 %	20,4 %
Total par secteurs	84,4 %	15,6 %	83 %	17 %	80,8 %	19,2 %	92,4 %	17,6 %		

Pourcentage global :

<u>Succès</u>	<u>Echecs</u>
82,4 %	17,6 %

TABLEAU N° 17

BOURSES DE FORMATION PAR CORRESPONDANCE

UTILISEES AU COURS DE L'ANNEE 1967/1968

E. A. M. A.	Economie	Agriculture	Technique	T O T A L
Burundi	12	-	1	13
Cameroun	117	10	55	182
Centrafrique	25	8	9	42
Congo-Brazzaville	53	12	25	90
Congo-Kinshasa	68	3	76	147
Côte-d'Ivoire	82	20	102	204
Dahomey	10	9	8	27
Gabon	23	2	19	44
Haute-Volta	72	8	48	128
Madagascar	107	38	43	188
Mali	1	79	-	80
Mauritanie	3	-	2	5
Niger	204	3	-	207
Rwanda	62	1	6	69
Sénégal	3	-	-	3
Tchad	2	76	-	78
Togo	8	-	1	9
T O T A L	852	269	395	1516
Pourcentage	56,2 %	17,7 %	26,1 %	100 %

REPARTITION PAR NIVEAUX

	Professionnel	Moyen	Supérieur
	553	881	82
Pourcentage	36,5 %	58,1 %	5,4 %

TABLEAU N° 18

CONTROLEURS TECHNIQUES ET DELEGUES EMPLOYES POUR

LA REALISATION DES PROJETS FINANCES PAR LE FED

(Situation au 31 déc. 1968)

Pays d'affectation(a)	Pays d'origine	Allemagne	Belgique	France	Italie	Luxembourg	Pays-Bas	TOTAL
Burundi		1	1	1	1			4
Cameroun		2	1	6				9
Centrafrique		1			1	6		8
Congo-Brazzaville		1		4	1			6
Congo-Kinshasa		1	3					4
Côte d'Ivoire		4	1	1			1	7
Dahomey		1	1	1			1	4
Gabon				2				2
Haute-Volta			1		4		1	6
Madagascar (b)			4	5				9
Mali		3	1		1			5
Mauritanie		1		1	1			3
Niger		5			1			6
Rwanda		1	1				1	3
Sénégal		2	2		1	1	1	7
Somalie		1		1	2			4
Tobad		3		1				4
Togo			1	1	1			3
TOTAL		27	17	24	14	7	5	94

(a) Le personnel employé par des bureaux d'études a été considéré comme ayant la nationalité du bureau qui l'emploie.

(b) et Archipel des Comores

PROJETS D'INVESTISSEMENT, DE DIVERSIFICATION ET D'AIDE À LA PRODUCTION

engagés en 1968 (2ème P.E.D.)

<u>PAYS</u>	<u>TITRE</u>	<u>OBJET DE L'INTERVENTION</u>	<u>REGION INTERESSEE</u>	<u>ASSISTANCE TECHNIQUE COMPRISE</u>	<u>MONTANT TOTAL en U.S.</u>
<u>SECTEUR DE L'INDUSTRIALISATION</u>					
BURUNDI 211.001.11	Centrale hydro-électrique pour usine à thé de Tese	Financement complémentaire au projet 12.12.012	UYEZA		70.000
CÔTE D'IVOIRE 211.003.27	Abattoir de Bangui	Construction d'un abattoir frigorifique et d'installations annexes (parcs d'attente, marché à bétail)	BANDI		2.014.000
GUINÉE 211.014.30	Création d'un parc industriel à Kigali	Aménagement d'une superficie de 32 ha : travaux d'infrastructure (routes, électricité, eau)	KTOALI	AC 75.000 (3,6 %)	1.310.000
<u>SECTEUR DE L'HYDRAULIQUE</u>					
HAUTS-VOLTA 211.009.24	Renforcement de l'adduction d'eau de Ouagadougou	Construction d'un barrage ; fourniture et montage d'un équipement destiné à accroître les ressources en eau de Ouagadougou.	OUAGADOUGOU		2.512.000
MALI 211.011.28	Adduction d'eau de Tombouctou	Captage d'eau par puits artésiens avec pompes électriques ; construction d'un bâtiment d'eau ; réseau de distribution	TOUMBOUCTOU	AC 10.000 (3 %)	314.000
<u>PROJETS D'INVESTISSEMENT DANS LE SECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT</u>					
BURUNDI 211.001.24	École Nationale d'administration et de gestion des affaires	Construction de bâtiments (classe, réfectoire.. et aménagements nécessaires (voies internes, électricité...); fourniture et installation du matériel d'exploitation et du mobilier	BURUNDI		491.000
GUINÉE 211.014.30	Internat pour l'école technique agricole de Batare	Construction et équipement d'un internat pour 130 élèves destiné à compléter l'école (cf. projet 11.12.004)	BATARE		380.000
SONALIS 211.016.23	Fourniture de mobilier scolaire pour 90 classes primaires				80.000

SECTEUR TRANSPORT ET COMMUNICATIONS

PAYS ET N° D'ENREGISTREMENT	TITRE	OBJET DE L'INTERVENTION	REGIONS INTERRESSEES	ASSISTANCE TECHNIQUE COMPAINTE	MONTANT TOTAL en US \$	REMARQUES
GAMBIEUR 211.001.26 221.002.26	Construction de deux tronçons de chemin de fer transaérien de Banjul-Brikout	Travaux d'infrastructure (préparation du sol, construction d'ouvrage d'art), fourniture et pose des rails			19.000.000 3.000.000	La participation du FED se limite à une part d'un projet auquel participent également le PAU, l'US/AID et le Gouvernement Gambien.
221.002.27	Achat de matériel roulant et équipement d'atelier pour le Régiferon	Fourniture de pièces, 2 wagons frigorifiques, machines-outils et équipements de réparation			1.400.000	
GUINÉE-BISSAU 211.003.29	Amélioration de la route Bissau-Porto-Bissau (2ème tranche)	Amélioration de 57 km de route. Débroussaillage, défonçage, couche de roulement de dernière, ouvrages d'assainissement et de protection	Région Sud du pays		1.082.000	Complément au projet n° 211.001.303
GUINÉE - BISSAU 211.005.19 11	Construction de la route Bissau-Jacó	Construction d'une route de 73 km, en vue de faciliter l'évacuation de la production agricole et forestière	Région Ouest du pays Préfectures : Fimé et Bouchana Louansa	AO 168.000 (3 \$)	3.646.000	
GUINÉE-BISSAU 211.004.02	Achat de deux dragues marines (financement complémentaire)	Ces deux dragues doivent permettre le dragage du bief maritime du Fleuve Congo	Bief maritime du Congo	AO	1.000.000	Complément au projet n° 211.004.02
GUINÉE 211.007.18	Port de pêche de Otonon	Réalisation dans l'enceinte du port de Otonon d'un quai, de terre-pleins, de chaussées.		AO 20.510 (3,6 \$)	789.000	
GUINÉE-BISSAU 211.010.37 216.010.37	Route Andapa-Oste Est système Georgetown (Secours d'urgence)	Réparation des dégâts causés sur la route ANDAPA-Oste Est par le cyclone Georgetown	Région du Nord Est		1.013.000	
GUINÉE-BISSAU 217.19	Extension du wharf de Bouchana	Élargissement et prolongation de la plateforme de batelage, construction d'une 2ème passerelle. Fourniture d'équipement. Fourniture et mise en place d'installation complémentaires (pour électricité, eau)	BOUAKHOUFF	AO 180.000 (3,1 \$)	3.714.000	
GUINÉE 211.011.27	Route Sékou-Touré	Aménagement et bitumage de 35 km de route		AO 48.000 (8,6 \$)	851.000	
GUINÉE 211.015.34	Construction d'un nouvel aéroport à Bissau	Construction d'un aéroport de classe "A" à Bissau pour avions quadripropulseurs : études, infrastructure, bâtiments, équipements	BISSAU	AO 323.000 (7 \$)	7.391.000	
GUINÉE 212.113.81	Etude routière de l'axe Niamey-Niamey entre les km 140 et 422	Etudes nécessaires à l'établissement du dossier d'appel d'offres pour les travaux à effectuer sur 282 km de routes		AO 466.000 (100 \$)	466.000	
GUINÉE-BISSAU 211.016.28	Système de télécommunication par faisceaux hertziens et équipement de deux centres téléphoniques urbains	- Extension de centres téléphoniques existants - Construction d'un réseau hertzien intérieur - Construction d'une station pour communications internationales - Formation du personnel nécessaire	MARGHIRA CHISMAIO BOGALISSOU	AO 885.000 (7 \$)	2.279.000	
GUINÉE 211.018.11	Modernisation de la route Loulé-Palim	Bitumage et aménagement de 119 km de route		AO 182.000 (4,3 \$)	4.193.000	

AO Assistance technique concomitante
- f) formation
- e) surveillance des travaux, direction des travaux

Montants équilibrés et prêts à conditions spéciales

PRODUCTION RURALE

PAYS ET N° COMPTABLE	TITRE	PRODUITS	OBJET DE L'INTERVENTION	REGIONS INTERESSEES	ASSISTANCE TECHNIQUE COMPTÉE	MONTANT TOTAL en no. 8	REMARKS
GERMANY 214.002.28	Aide à la production - 5ème tranche annuelle	Arachide Arachide Coton Café	Soutien de prix Amélioration structurelle et fourniture de matériel agricole et matériel divers, fabrication engrais, construction de hangars, recherches agronomiques, distribution de produits de culture			60.000 948.700	
CENTRAFRICAINE 214.003.26	Aide à la production - 5ème tranche	Coton Coton Café	Soutien de prix Amélioration structurelle et fourniture d'engrais et insecticides et de matériel nécessaire à l'épandage			292.000 417.000	
AFRIQUE DU SUD 211.003.30	Eradication des glossines par stérilisation des mâles	Elevage bovin	Financement d'opérations pilotes à Beaufort et dans les environs d'éradication de la mouche tsé-tsé par radiations ionisantes	BAROTSE	AC. 8 10.000 (33,2%)	393.000	En cas de réussite d'une extension de la lutte est prévue.
CENTRAFRICAINE 214.003.31	Plantation de 100 ha de poivrière	Poivre	Aménagement d'une plantation industrielle de poivrière à l'Africage, plantation et entretien. Construction et installations diverses, fourniture de l'équipement nécessaire	Lobaye et LOUBARITZ		226.855	
HAÏTI 214.007.17	Aide à la production - 4ème tranche	Coton Arachide Palmeier huile Cocoquier Café	Soutien de prix Amélioration structurelle et encadrement, fourniture de produits et matériel (engrais, insecticides), hangars de stockage...			251.000 1.046.000	
HAÏTI 215.007.19	Développement agricole du département de l'Artibonite	Elevage Banane, riz Arachide, coton	Mise en place d'infrastructures économiques, amélioration élevage, aménagement agricole, pour produits vivriers et commerciaux, création progressive de groupements de producteurs	ARTIBONITE	AC. 8 10.000 (33,2%) 148.095 (34,4%)	1.013.000	
HAÏTI 211.007.16	Palmeraie et huilerie de Mondou (projet complémentaire)	Palmeier à huile	Fourniture de matériel. Prolongation d'assistance technique		AC. 8 130.390 (27,4%)	505.000	Complément de crédit 12.21.602
HAÏTI VOLTA 215.009.22	Traitement des semences et conservation des récoltes	Oraïnes	Lutte contre les rongeurs, insectes, parasites qui s'attaquent aux graines de semences et de consommation		AC. 8 437.000 (42,4%)	1.041.000	
HAÏTI 214.011.30	Aide à la production - 4ème tranche	Coton Arachide Riz	Amélioration structurelle Distribution engrais et insecticides, fourniture de matériel et véhicule, encadrement Lancement d'un programme de pisciculture	FAÏS BARAKO SOUOU HOPTI		1.056.000	
HAÏTI 216.011.33	Aide pour la lutte contre une invasion de criquets pèlerins		Location d'avions, produits de lutte, matériel de transport et passagers			101.000	
HAÏTI 211.011.20	Aménagements hydro-agricoles dans la vallée du Rizer		Création de deux nouveaux aménagements piscicoles. Protection de deux anciens existants, et défrichement d'un cinquième.		AC. 8 142.000 (40,2%)	3.908.000	
HAÏTI 214.010.34	Aide à la production - 3ème tranche	Poivre Riz Café Riz Coton Poivre	Soutien de prix Amélioration des plantes de dessert et prise en charge des structures d'appui Hydraulique agricole, encadrement, fourniture d'engrais et insecticides, recherches et centres multiplicationnels.			764.000 7.491.000	
HAÏTI 215.010.31	Industrie agricole	Cocoquier	Préparation et plantation sur 4050 ha de cocoquiers en 4 ans. Entretien des plantations et commercialisation des récoltes Mise en place d'infrastructures techniques (bâtiment d'exploitation, piste de dessert)		AC. 8 4 618.000 (15,4%)	4.071.000	
HAÏTI 214.013.23	Aide à la production - 4ème tranche	Coton Arachide	Soutien de prix			2.042.000	
HAÏTI 214.013.22		Arachide Coton	Amélioration structurelle. Vulgarisation et encadrement, fourniture de bovin et matériel volant pour la culture attelée. Traitement anti-parasitaire, Semences sélectionnées et fourniture engrais			732.000	
HAÏTI 211.014.33	Développement régional du Mayaga-Bugesora		Installation de 200 familles supplémentaires dans le district de Mayaga - Eradication de la mouche tsé-tsé (traitement d'une superficie de 10000 ha environ) - Assistance technique pour l'animation rurale	MAÏS BUGESORA Sud MAÏS	AC. 8 310.000 (49,4%)	447.000	
HAÏTI 211.014.16	Extension de la plantation de thé de Muliendi	Thé	- Plantation de 150 ha de thé - Travaux d'infrastructure sur les 610 ha de la plantation entière (ponts, drainage, routes)	MULIENDI	AC. 8 175.000 (33,4%)	524.000	
HAÏTI 214.015.20	Aide à la production - 2ème tranche	Arachide	Amélioration structurelle - Intensification de la production - Engrais, centre d'épandage rural - Vulgarisation - Infrastructure de stockage			8.072.000	
HAÏTI 214.015.21		Arachide	Soutien des prix			1.653.000	
HAÏTI 215.015.19	Développement de la culture cotonnière	Coton	Introduction de la culture du coton sous pluie en Haïti et extension (4000 ha) du programme cotonnier de 1965	SIBS-SALOU SIBS ORIENTAL HAÏTI HAÏTI	AC. 8 1.092.000 (41,4%)	2.679.000	
HAÏTI 214.016.25	Aménagement de pompes	Elevage	Installation et aménagement de 85 pompes		AC. 8 66.000 (21,4%)	318.000	Complément de crédit 12.21.602

AC. Assistance technique
 a. appel d'offres
 b. exécution
 c. formation et encadrement
 d. surveillance des travaux
 e. montants multiples à conditions spéciales